RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

CONVENTION RÉGIONALE DE PARTENARIAT *PETITES VILLES DE DEMAIN* D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2021

Entre

- L'État représenté par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Ci-après, « l'État » ;

D'une part,

Et

- Le groupe Caisse des Dépôts Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son directeur régional Monsieur Philippe LAMBERT ;
- La Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son président, Monsieur Philippe GUERAND ;
- La Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son président, Monsieur Serge VIDAL ;
- La Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son président, Monsieur Gilbert GUIGNAND ;
- L'URCAUE AURA, représentée par son président, Monsieur Joël BAUD-GRASSET;
- L'association des parcs naturels régionaux Auvergne-Rhône-Alpes représentée par son président, Monsieur Jacques ADENOT ;
- L'EPORA, représenté par sa directrice générale, Madame Florence HILAIRE ;
- L'Office français de la biodiversité, représenté par son directeur régional, Monsieur Jacques DUMEZ ;
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représentée par son directeur, Monsieur Laurent ROY ;
- Le groupe La Poste, représenté par sa déléguée régionale du Groupe en Auvergne-Rhône-Alpes, Madame Mylène FRANCESCHI ;
- L'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par son président, Monsieur Vincent BRESSY ;

- L'association Sites & Cités remarquables de France, représentée par son président, Monsieur Michel BOUVARD ;
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), représenté par son directeur général, Monsieur Pascal BERTEAUD ;
- L'association Petites Cités de Caractère en Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son président, Monsieur Christian MONTIN,

Ci-après, les « partenaires » ;

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 126 candidatures représentant 227 villes ont été sélectionnées.

Objet de la convention

La présente convention régionale de partenariat (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des partenaires régionaux et de l'État dans le programme Petites villes de demain afin de donner la lisibilité sur ce programme et les aides mobilisables.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques et d'exposer les propositions d'accompagnement des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation du réseau régional et de définir son fonctionnement général ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire des collectivités lauréates.

Article 1. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- **L'État** s'engage à :

  (i) Animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;

  (ii) Désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;

  (iii) Étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;

  (iv) Mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- **Les partenaires financiers** s'engagent à :

  (i) Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ;

  (ii) Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires

  - **La Caisse des Dépôts**, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

    (i) Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

    (ii) Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

    (iii) Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- **Les Partenaires techniques :**

  - **Le groupe La Poste** s'engage à :

    (i) Nommer un référent régional et un référent départemental ;

    (ii) Respecter l'organisation du réseau régional mise en place ;

    (iii) Accompagner les collectivités dans un esprit partenarial ;

    (iv) Apporter l'expertise du groupe et proposer des solutions sur les 6 axes : diagnostic et ingénierie, revitalisation et attractivité, cohésion sociale, transition numérique, transition écologique et énergétique, communication.

- **L'association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes** s'engage à inviter les dix Syndicats mixtes de Parc naturel régional, au regard de leurs moyens et de leur charte, à accompagner leurs collectivités et EPCI membres dans les projets qu'ils proposent dans le cadre de Petites Villes de Demain.
- **L'Union régionale** s'engage à participer aux réunions de travail pour favoriser le lien avec les CAUE de la région, acteurs du cadre de vie et de l'aménagement du territoire, chargés de missions d'intérêt général fixées par la loi de 1977 (accompagnement, promotion de la qualité architecturale et paysagère, information-sensibilisation, diffusion) et acteurs transversaux pouvant croiser les enjeux culturels et d'expertises dans une approche de conseil et d'aide à la décision. L'Union régionale s'appuiera sur les capacités de médiation, le rôle de facilitateur des CAUE comme autant d'atouts permettant de toucher tous les publics.
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat** s'engage à accompagner les communes et les EPCI intéressés à développer l'artisanat et l'économie de proximité dans le cadre des Petites Villes de Demain. Il a été réfléchi pour ce faire à des fiches-actions concrètes, jointes à la convention. En collaboration avec les communes et les EPCI, d'autres actions pourront en fonction des besoins être définies.

Article 2. Organisation du réseau régional

2.1. Les signataires de la convention veilleront au respect des objectifs et au bon déroulement du programme dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Ils doivent permettre :

- De mettre en réseau, d'échanger sur les bonnes pratiques ;
- De disposer d'outils, d'études, de documents de retour d'expériences ;
- D'aider à la prise de recul, nécessité de pouvoir se situer dans un cadre plus global ;
- De veiller à la cohérence des interventions des différents services de l'État, ses opérateurs et les partenaires intervenant sur les dispositifs ;
- De créer un collectif de niveau régional qui soit le relais avec le niveau national.

2.2. Pour assurer le pilotage, la coordination et la réalisation des différentes actions du programme au niveau régional, l'organisation décrite ci-après sera mise en œuvre au niveau régional

En vue de l'animation commune des deux dispositifs de revitalisation, « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », une instance de pilotage et un comité régional des financeurs sont mis en place.

2.2.1. Composition et missions du comité de pilotage régional

- Le préfet de région /SGAR ou leurs représentants ;
- Les préfets de départements ou leurs représentants ;
- Les directions régionales associées : DREAL, DREETS, DRAC, DRAAF, DRAJES ;
- Le Conseil régional ;
- L'ANCT - Commissariats de massifs ;
- Le CEREMA ;
- L'INSEE ;
- Action Logement, au titre du programme *Action cœur de ville ;*
- Les partenaires signataires de la présente convention.

Il se réunit au moins une fois par an.

Son rôle est :

- D'assurer le lien avec le niveau national qui assure le pilotage des dispositifs ;
- De promouvoir l'échange d'informations entre les partenaires ;
- De faire le point sur l'état d'avancement des projets ;
- De définir des lignes directrices de l'animation régionale ;
- De lancer et valider des études.

2.2.2. Le comité régional des financeurs

Le préfet de région supervise et facilite la mise en œuvre et la mobilisation des financements du programme dans la région. Il est assisté par un référent régional de l'État qu'il désigne et par les services régionaux.

Le comité régional des financeurs (ou Comité régional d'engagement) est présidé par le préfet de région, il regroupe les principaux financeurs des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain ».

Il se réunit 3 à 4 fois par an afin d'assurer un suivi régulier des projets et de garantir une forte réactivité dans l'engagement des financements.

Il passe en revue les conventions en cours et les projets d'avenants, facilite la coordination et la complémentarité entre les partenaires et leurs moyens pour la mise en œuvre des actions. Il identifie et lève les éventuels points de blocage.

Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent ; c'est au sein du comité de pilotage régional des financeurs que s'organise la convergence dynamique des engagements au service du projet et de sa concrétisation.

A la fin de la phase d'initialisation, pour chaque territoire, le comité régional des financeurs valide l'avenant de projet à la convention-cadre, établissant le plan d'action. Il vérifie notamment que les actions prévues s'inscrivent dans le projet global de revitalisation du territoire.

Le comité régional des financeurs supervise l'évaluation du programme à l'échelle régionale.

Le référent régional de l'État et les services régionaux de l'État (DREAL, DREETS et DRAC notamment) assistent le préfet de région dans la préparation et le suivi des séances de ce comité.

Ce comité pourra réunir régulièrement l'ensemble des acteurs régionaux intervenant dans les territoires du programme, sous forme d'instance de dialogue, d'information et de coordination.

Les conclusions de ce comité seront transmis aux préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, qui pourront les partager lors des comités locaux de cohésion des territoires afin de définir les orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie mobilisable par les collectivités locales.

Article 3. Identification des aides et ingénierie disponibles dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les aides régionales déployées par les partenaires à la présente convention et mobilisables par les collectivités lauréates sont développées dans les fiches action annexées à la présente convention.

La convention régionale Auvergne-Rhône-Alpes Petites Villes de Demain est signée en présence du Directeur général de l'Agence Nationale de la cohésion des territoires, Monsieur Yves LE BRETON.

Le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes,

Pour le directeur régional du groupe Caisse des dépôts, le directeur territorial,

Pascal MAILHOS

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes,

Erik BULCKAERT

Le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes,

Philippe GUERAND

Le président de la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes,

Serge VIDAL

Pour le directeur général du CEREMA, le directeur adjoint du CEREMA Centre-Est,

Gilbert GUIGNAND

Le président de l'URCAUE AURA,

Dominique COLIN

Le président de l'Association des parcs naturels régionaux Auvergne-Rhône-Alpes,

Joël BAUD-GRASSET

Jacques ADENOT

La directrice générale de l'EPORA,

Florence HILAIRE

Le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Laurent ROY

Pour le président et par délégation, le vice-président de l'association Petites Cités de Caractère en Auvergne-Rhône-Alpes,

Bruno BERTHELIER

Pour le président, le président d'honneur de Sites et Cités remarquables de France,

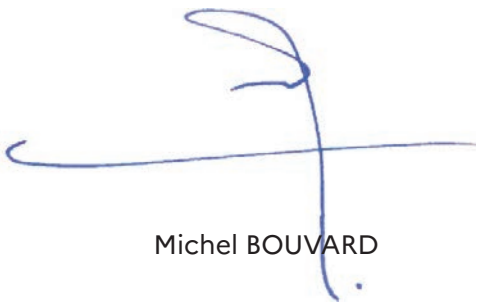

Michel BOUVARD

Pour le directeur régional, le directeur adjoint de l'Office français de la biodiversité,

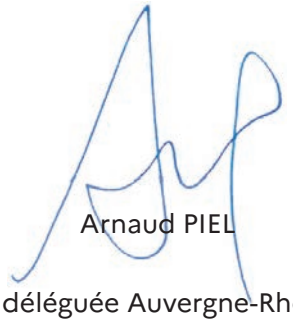

Arnaud PIEL

La déléguée Auvergne-Rhône-Alpes du groupe La Poste,

Mylène FRANCESCHI

Le président de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes,

Vincent BRESSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

Convention régionale de partenariat *Petites villes de demain* Auvergne-Rhône-Alpes 2021

Offre de service

Sommaire

5 La ville perméable : Actions de désimperméabilisation des sols ou réutilisation des eaux pluviales
Agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse

6 11ème programme d'intervention *Sauvons l'eau !*
Agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse

7 Promouvoir et favoriser la gestion durable des Services Publics d'Eau et d'Assainissement
Agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse

8 Appui aux Communes et EPCI classés Parc naturel régional
Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

9 Réparer la ville
Ordre des Architectes d'Auvergne-Rhône-Alpes

10 Accompagner et former en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement, culture
Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

11 Accompagnement, diffusion de bonnes pratiques
Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement AURA

12 Partenariat, accompagnement, mécénat
Compagnie nationale du Rhône

13 Traiter la vacance
FAPIL

14 Mettre en place une maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)
FAPIL

15 Sensibiliser sur les enjeux de la mobilisation du parc privé à vocation sociale
FAPIL

16 Offre Globale
Banque des Territoires

18 Accompagnement, expertise, solutions
Groupe La Poste

23 Pack de diagnostics PERFORMA : Approche globale, numérique, environnement Connaissance des entreprises artisanales
Chambre de métiers et de l'artisanat

24 Atouts Numérique : Développement du numérique dans les entreprises artisanales
Chambre de métiers et de l'artisanat

25 Aide aux petites entreprises avec point de vente
Chambre de métiers et de l'artisanat

26 Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes : Développement des entreprises artisanales et des territoires
Chambre de métiers et de l'artisanat

28 Prêt artisan Auvergne-Rhône-Alpes :Développement du numérique dans les entreprises artisanales
Chambre de métiers et de l'artisanat

29 Programme ADEME – CMAR Auvergne-Rhône-Alpes : Transition écologique dans les entreprises artisanales
Chambre de métiers et de l'artisanat - ADEME

31 Ambition Région Création : Création d'activité
Chambre de métiers et de l'artisanat

32 Spécial Petites villes de demain : Bénéficier de l'expertise d'un conseiller en développement économique territorial implanté localement
Chambre de commerce et d'industrie

33 Spécial Petites villes de demain : Connaître les aides et les solutions pour la relance économique et commerciale de votre ville
Chambre de commerce et d'industrie

34 Réaliser une étude - action sur le tissu commercial de votre territoire
Chambre de commerce et d'industrie

35 Consulter les chefs d'entreprises pour la relance économique et commerciale de votre territoire
Chambre de commerce et d'industrie

36 Animer votre territoire et favoriser la création d'un écosystème favorable au développement local
Chambre de commerce et d'industrie

37 Aider les entreprises de votre territoire à se développer
Chambre de commerce et d'industrie

38 Intégrer le numérique dans le quotidien des artisans, commerçants et indépendants
Chambre de métiers et de l'artisanat - Chambre de commerce et d'industrie

39 Accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants
Chambre de métiers et de l'artisanat - Chambre de commerce et d'industrie

40 Favoriser l'implantation d'entrepreneurs sur votre territoire
Chambre de commerce et d'industrie

41 Offre d'ingénierie locale en faveur du programme Petites villes de demain
Cerema

42 Les « Ateliers Sites & Cités »
Sites & Cités Remarquables de France

43 Les « Rencontres » de Sites & Cités Remarquables
Sites & Cités Remarquables de France

44 Les Formations de Sites & Cités Remarquables
Sites & Cités Remarquables de France

45 Accompagnement des collectivités dans leur projet de revitalisation par l'urbanisme patrimonial
Sites & Cités Remarquables de France

46 Guide Sites & Cités Remarquables Les Sites Patrimoniaux Remarquables : mode d'emploi
Sites & Cités Remarquables de France

47 Les webinaires de Sites & Cités Remarquables
Sites & Cités Remarquables de France

48 Patrimoines et Petites Villes de demain :La mise en œuvre
Sites & Cités Remarquables de France

49 Quartiers anciens, Quartiers durables : Expériences et méthodes d'interventions
Sites & Cités Remarquables de France

50 Guide de l'élu dans une Petite Cité de Caractère®
Petites Cités de Caractère

51 Faire des patrimoines l'axe majeur de l'outil de revitalisation
Petites Cités de Caractère

52 Fiches techniques pour accompagner les communes
Petites Cités de Caractère

53 Bénéficier de retours d'expériences :la revitalisation économique à partir des patrimoines
Petites Cités de Caractère

54 Révéler les atouts culturels et patrimoniaux de mon territoire en amont de la stratégie
Petites Cités de Caractère

55 Des séminaires / webinaires pour (in)former
Petites Cités de Caractère

56 Bénéficier d'un parcours de découvertes des projets de revitalisation des Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes pour (in)former
Petites Cités de Caractère

57 Des villes historiques durables :Développer le label ÉcoQuartiers dans les Petites Cités de Caractère®
Petites Cités de Caractère

58 Recruter un poste de chef de projet ***Petites villes de demain*** dans une Petites Cités de Caractère®
Petites Cités de Caractère

59 Accompagnement des projets de transition écologique des territoires
ADEME

64 Stratégie et interventions foncières à l'appui des projets d'aménagement
EPORA

65 Définir et mettre en œuvre un Projet alimentaire territorial (PAT)
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Chambre d'agriculture, Banque des territoires

66 Mettre en place une gestion durable de l'eau dans le secteur agricole
Chambre d'agriculture

67 Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité
Chambre d'agriculture

68 Œuvrer pour la transition énergétique, le climat et la qualité de l'air
Chambre d'agriculture

69 Contribuer à l'attractivité et au développement économique des territoires
Action Logement

70 Améliorer la qualité des logements du parc privé et le pouvoir d'achat des salariés
Action Logement

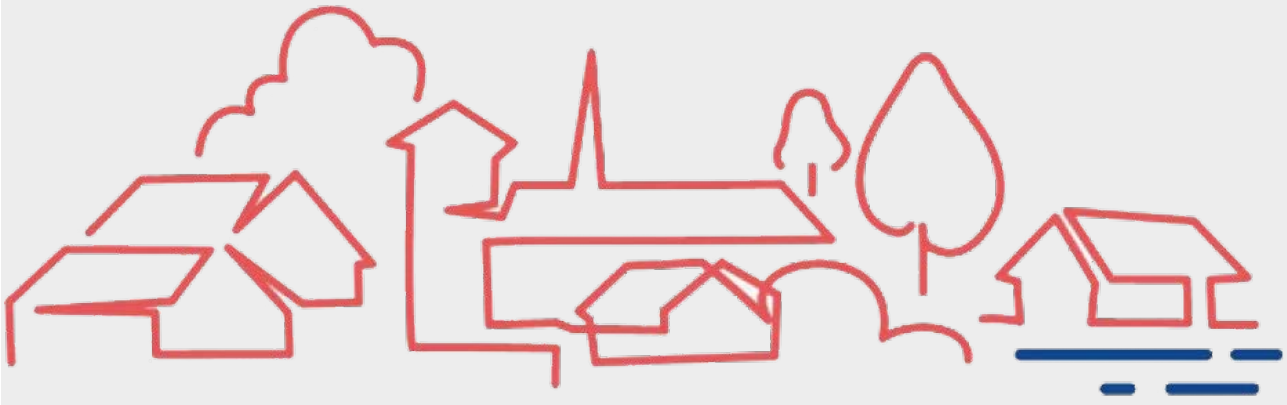

La ville perméable :
Actions de désimperméabilisation des sols ou réutilisation des eaux pluviales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Bénéficiaires

Tous types de maîtres d'ouvrage des travaux de gestion à la parcelle des eaux pluviales à l'exception des particuliers.

Vos enjeux

Ne plus collecter l'eau de pluie, l'infiltrer là où elle tombe.

L'offre

L'agence de l'eau accompagne l'adaptation des territoires face au changement climatique en finançant les travaux de déconnexion des eaux pluviales des réseaux pour leur infiltration ou leur réutilisation.

Travaux et dépenses éligibles

Noues, jardins de pluie, SAUL, tranchées drainantes, cuves de récupération et réutilisation des eaux pluviales, toitures végétalisées stockantes,...

Conditions et modalités d'intervention

- Nécessité de mettre en place un ouvrage de gestion des eaux pluviales : la simple désimperméabilisation n'est pas éligible ;
- Nouvelle imperméabilisation non éligible ;
- Dans le cas d'un double objectif pollution/inondation : la part de l'ouvrage dimensionnée au-delà de la pluie annuelle n'est pas éligible.

Dépense éligible

Plafonnée à 40 € HT/m² déconnectés.

Taux de subvention : 40 à 70 %

- Collectivités ou structures dont la majorité du capital est détenu par des collectivités locales : 50 % pouvant être porté à 70 % dans le cadre de contrat établi avec l'agence à l'échelle de bassins versants ;
- Privés : 40 %, + 10% pour les entreprises moyennes, + 20% pour les petites entreprises.

La décision d'octroi de l'aide relève de la seule compétence des instances de l'agence de l'eau, après instruction par les services et dans la limite des enveloppes budgétairement disponibles.

Plus d'informations

www.eaurmc.fr

Agence de l'eau RMC - Délégation de Lyon
14 rue Jonas Salk - 69363 Lyon cedex 07
04.72.76.19.00

11ème programme d'intervention
Sauvons l'eau !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Bénéficiaires

Collectivités et organismes en charge de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Vos enjeux

- Améliorer l'état des eaux ;
- Adapter les territoires au changement climatique ;
- Aider les collectivités, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement.

L'offre

L'agence de l'eau RMC finance des actions grâce à son 11ème programme d'intervention 2019-2024, qui cible les priorités suivantes :

- Lutter contre toutes formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux ;
- Mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent ;
- Redonner à nos rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité ;
- Accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable.

Travaux et dépenses éligibles

- Structuration des services d'eau et d'assainissement, notamment dans le cadre du transfert de compétence à l'échelon intercommunal (voir fiche action dédiée) ;
- Projets de gestion alternative des eaux pluviales : désimperméabilisation des sols ou réutilisation des eaux pluviales (voir fiche action dédiée) ;
- Économies d'eau (réparation de fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable, réutilisation des eaux usées…) ;
- Restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau en milieu urbain.

Taux de subvention : 30 à 70 %

La décision d'octroi de l'aide relève de la seule compétence des instances de l'agence de l'eau, après instruction par les services et dans la limite des enveloppes budgétairement disponibles.

L'agence de l'eau est un partenaire technique et financier des projets, qui peuvent s'inscrire dans le cadre d'une politique contractuelle avec les collectivités (contrats de 3 ans entre l'agence et les EPCI). Elle ne dispose pas d'une offre d'ingénierie à destination des territoires, mais finance les structures gemapiennes qui sont en capacité de jouer ce rôle.

Plus d'informations

www.eaurmc.fr

Agence de l'eau RMC - Délégation de Lyon
14 rue Jonas Salk - 69363 Lyon cedex 07
04.72.76.19.00

Page dédiée au 11ème programme d'intervention

Plaquette de présentation du 11ème programme d'intervention

Promouvoir et favoriser la gestion durable des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

Bénéficiaires

Groupements de communes - EPCI FP, syndicats – et communes disposant des compétences eau potable et/ou assainissement collectif, ou souhaitant les exercer.

L'offre

L'agence de l'eau RMC accompagne le transfert de compétence à l'échelon supra communal et/ou la structuration plus efficace des services d'eau et d'assainissement afin d'élaborer une gestion durable pertinente des services publics.

Le soutien concerne également et proportionnellement aux enjeux, l'équipement et la modernisation des outils de pilotage et de gestion des infrastructures.

Travaux et dépenses éligibles

- Production d'études :
- De transfert de compétence et/ou de structuration des services publics : organisation, tarification, comptabilité analytique ;
- De connaissance du patrimoine préalable à une bonne gestion patrimoniale et/ou répondant à la base réglementaire : diagnostic d'état et de fonctionnement, inventaire du patrimoine, zonage, schéma directeur, bilan besoin/ressource en eau.
- Mise en place d'équipements :
- Compteurs de production, de sectorisation,
- D'autosurveillance des ouvrages et diagnostics permanents (réseaux intelligents),
- De gestion : système d'information géographique, logiciels d'analyse multicritère, pour les services structurés.

Conditions et modalités d'intervention

- Le soutien financier fait référence aux niveaux de gestion durable formalisés par les guides de l'Office français de la Biodiversité et de l'ASTEE ;
- La bancarisation annuelle des données de service dans l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) est requise pour bénéficier d'une aide à partir du niveau 2 ;
- La mise en place d'outils de pilotage et d'équipements visant les réseaux intelligents (niveau 3) est limité à un montant maximum d'aide de 2€/habitant par maître d'ouvrage ;
- Le coût prévisionnel d'un projet présenté dans la demande d'aide doit être supérieur à 10 000 euros.

Taux de subvention : 50 %

La décision d'octroi de l'aide relève de la seule compétence des instances de l'agence de l'eau, après instruction par les services et dans la limite des enveloppes budgétairement disponibles.

Plus d'informations

www.eaurmc.fr

Agence de l'eau RMC - Délégation de Lyon
14 rue Jonas Salk - 69363 Lyon cedex 07
04.72.76.19.00

Appui aux Communes et EPCI classés Parc naturel régional

Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

Bénéficiaires

Communes ou un EPCI classés Parc naturel régional.

Vos enjeux

Les enjeux correspondent aux orientations de la charte du Parc dont vous êtes signataire : urbanisme durable, éco-construction, préservation de la biodiversité, transition vers l'agro-écologie, tourisme durable, gestion durable de la forêt, mise en valeur des paysages, transition énergétique, adaptation au changement climatique, alimentation responsable et locale, éco-mobilité, éducation à l'écocitoyenneté, ...

L'offre

Elle dépend de votre parc d'appartenance. Le Syndicat mixte du Parc d'appartenance accompagne la mise en œuvre des projets inscrits dans le dispositif Petite ville de demain au regard des enjeux figurant dans la charte du Parc.

Chaque Parc a pour missions de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer aux programmes de recherche.

Plus d'informations

Contactez :

Parc naturel régional de l'Aubrac	Arnaud DAVID direction@parc-naturel-aubrac.fr	www.parc-naturel-aubrac.fr
Parc naturel régional des Baronnies provençales	Émilie RUIN eruin@baronnies-provencales.fr	www.baronnies-provencales.fr
Parc naturel régional de Chartreuse	Artur FATELA artur.fatela@parc-chartreuse.net	www.parc-chartreuse.net
Parc naturel régional du Haut-Jura	Anne Sophie VINCENT a-s.vincent@parc-haut-jura.fr	www.parc-haut-jura.fr
Parc naturel régional Livradois Forez	Juliane COURT j.court@parc-livradois-forez.org	www.parc-livradois-forez.org
Parc naturel régional du Massif des Bauges	Romane GIRARD r.girard@parcdesbauges.com	www.parcdesbauges.com
Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	Jérôme DAMOUR jdamour@pnrma.fr	www.parc-monts-ardeche.fr
Parc naturel régional du Pilat	Sandrine GARDET sgardet@parc-naturel-pilat.fr	www.parc-naturel-pilat.fr
Parc naturel régional du Vercors	Olivier PUTOT olivier.putot@pnr-vercors.fr	www.parc-du-vercors.fr
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Aurélien BAZIN abazin@parcdesvolcans.fr	www.parcdesvolcans.fr

Réparer la ville

Auvergne-Rhône-Alpes

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Bénéficier d'un regard critique sur la qualité paysagère de votre ville et des moyens d'affiner votre compréhension de la qualité du patrimoine existant ;
- Saisir toutes les opportunités que présente le tissu urbain existant ;
- Être alerté sur toute forme de zoning ou de sectorisation qui peuvent blesser durablement le paysage de votre territoire ;
- Saisir les possibilités de transformer, de restructurer, d'améliorer les centres-villes pour en faire des lieux de vie fédérateurs et durables ;
- Promouvoir une qualité et une authenticité architecturale, fruit de la collaboration étroite entre des architectes et des artisans locaux ;
- Rappeler que le modèle urbain que sont la rue, la place, reste au centre de la dynamique des villes et des villages.

L'expertise et la valeur ajoutée des architectes de la région permet à l'ensemble des élus de porter un regard aiguisé sur la transformation de leur patrimoine et son ancrage.

Cette amélioration constitue une belle opportunité de progrès d'un point de vue sociologique des petites villes de demain de notre région.

L'offre

Chaque architecte propose un appui aux les élus des territoire par l'identification de la qualité et de l'histoire des lieux à travers des missions de conseil et de diagnostic préalable, pour la transformation et l'amélioration des centre-bourgs. Dans un partenariat dynamique avec les élus, la mission de l'architecte apportera des réponses pertinentes et pérennes aux enjeux de transition environnementale.

Les architectes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et leurs agences au plus près de nos territoires, sont identifiés sur le site du CNOA «architectes pour tous», outil précieux au service de l'ensemble des élus.

Qui sommes-nous ?

Les architectes de la région Auvergne-Rhône-Alpes présents sur l'ensemble du territoire, sont au nombre de 3639 professionnels de notre cadre de vie. En complément de sa formation initiale, chaque architecte a une obligation de mise à niveau annuelle, sur les réglementations, les matériaux biosourcés, etc. Il analyse, établit des diagnostic et ainsi apporte une réponse auprès des élus avec qui il partage une mission d'intérêt public.

Plus d'informations

www.architectes.org/auvergne-rhone-alpes

Contactez : Charlaine Pourrat - 04 73 16 96 16 - assistant@architectes-ara.org

Accompagner et former en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement, culture

Bénéficiaires

Communes, EPCI à fiscalité propre, départements, régions, associations, particuliers, agriculteurs, entreprises privées, entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), établissements publics, recherche, collectivités d'outre-mer à statuts particuliers.

Vos enjeux

La Fédération nationale des CAUE a signé, lors des Assises des Petites villes à Uzès, le 19 septembre 2019, le partenariat entre le ministère de la Cohésion des territoires en faveur des *Petites villes de demain*. Cela passe par différents outils et démarches déployées par les CAUE pour accompagner les petites villes de demain : aide à la constitution du dossier de candidature, organisation d'ateliers, expositions, mobilisation des habitants, note d'orientation, prospective territoriale…

L'offre

- Accompagnement dans des projets de construction, d'architecture, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, d'environnement, d'énergie : aide à la décision, conseil, diagnostic, note d'enjeux, préparation à la programmation, organisation de la concertation, animation du débat public, participation à des jury, évaluation de politiques publiques, médiation… ;
- Animations interprofessionnelles, mise en réseaux des acteurs du territoire ;
- Information, fourniture de données ;
- Formations, journées de sensibilisation.

Qui sommes nous ?

Les CAUE, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, vous apportent une aide et un conseil gratuit, neutre et personnalisé à partir de vos questions, de vos idées et de vos besoins. Leurs équipes sont pluridisciplinaires et œuvrent au quotidien, sur le terrain.

Les CAUE contribuent à améliorer qualité de vie de chacun. Ils ont pour objet la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Organismes départementaux issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ils assument des missions d'intérêt public.

Plus d'informations

www.urcaue-aura.fr

Contactez : Christelle REMY, déléguée régionale de l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement AURA - Tél. : 07 87 68 94 27 - urcaue.aura@gmail.com

Accompagnement, diffusion de bonnes pratiques

UR c|a.u.e Auvergne-Rhône-Alpes

Bénéficiaires

Communes, EPCI à fiscalité propre, départements, régions, associations, particuliers, agriculteurs, entreprises privées, entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), établissements publics, recherche, collectivités d'outre-mer à statuts particuliers.

Vos enjeux

- Dans un processus d'aide à la décision auprès des élus, des services et de la population, favoriser la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale en prenant en compte les enjeux du dérèglement climatique et de préservation de nos ressources ;
- Valoriser l'accompagnement, en amont et en aval, de l'ensemble de la chaine de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, en facilitant sa mise œuvre par les actions de conseil, de formation, d'éducation, d'information et de sensibilisation menées par les CAUE au bénéfice de chaque territoire ;
- Valoriser la place des CAUE dans la transition climatique et écologique et leur rôle sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et du vivant ;
- Porter une réflexion régionale sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'appui à la création de documents de planification opérationnels, la densité et la qualité de l'habitat au regard de la crise sanitaire ;
- Poursuivre les travaux sur l'amélioration du cadre de vie, le paysage et le végétal ;
- Accompagner et soutenir une création architecturale contemporaine respectueuse des qualités des territoires, du patrimoine remarquable ou ordinaire, performante sur le plan environnemental, au sein de toutes les politiques publiques territoriales.

L'offre

- Relais, liens, auprès des 11 CAUE de la région ;
- Échanger et diffuser les bonnes pratiques ;
- Favoriser l'élaboration d'outils communs et de retours d'expériences ;
- Diffuser les outils, études, documents, retours d'expériences,
- Aider à la prise de recul.

Qui sommes nous ?

L'Union régionale fédère les 11 CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et coordonne leurs actions régionales. Elle peut compter sur les présidents élus, les directeurs, les 130 experts territoriaux (architectes, architectes du patrimoine, paysagistes, urbanistes, politologues, géographes, médiateurs culturels, élus…) et les membres de leurs conseils d'administration.

Les CAUE vous apportent une aide et un conseil gratuit, neutre et personnalisé à partir de vos questions, de vos idées et de vos besoins. Ils contribuent à améliorer le cadre de vie de tous et la qualité de vie chacun et ont pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Leurs interventions sont multiples : accompagnement dans des projets de construction, d'architecture, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, d'environnement, d'énergie, animations interprofessionnelles, mise en réseaux des acteurs du territoire, information, et fourniture de données. Les CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre.

Plus d'informations

www.urcaue-aura.fr

Contactez : Christelle REMY, déléguée régionale de l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement AURA - Tél. : 07 87 68 94 27 - urcaue.aura@gmail.com

Partenariat, accompagnement, mécénat

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités.

Vos enjeux

- Renforcer les investissements, créer ou optimiser les ouvrages et développer les multiples usages du Rhône ;
- Devenir à horizon 2030 l'entreprise référente des énergies du futur autour des thématiques eau, vent, soleil ;
- Renforcer les liens avec les habitants, les acteurs économiques, les associations et collectivités riveraines du fleuve ;
- Accompagner les projets des territoires en lien avec le Rhône.

L'offre

Petites villes de demain vise à accélérer les dynamiques de territoire en accompagnant les collectivités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.

CNR, acteur de premier plan de ces dynamiques de territoire, s'associe à la démarche.

CNR propose plusieurs axes d'accompagnement des *Petites villes de demain* dans la mesure où ces collaborations n'obèrent pas les capacités de CNR de répondre à des appels à projets ou appels d'offres que pourraient par ailleurs lancer les collectivités.

- Mécénat mis en place annuellement au profit d'actions engagées par les collectivités ou associations et qui pourrait prendre une forme pluriannuelle dans le cadre de *Petites villes de demain* ;
- Accompagnement des projets des *Petites villes de demain* qui correspondraient aux axes d'intervention de CNR tels que définis dans le schéma directeur et déclinés dans le Plan Rhône :
  - Développer les énergies vertes sur la vallée du Rhône ;
  - Renforcer le transport fluvial en vallée du Rhône ;
  - Contribuer à une agriculture plus responsable en vallée du Rhône ;
  - Favoriser un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique ;
  - Accompagner les projets des territoires en lien avec le Rhône.
- Partenariat en matière d'ingénierie : à définir au cas par cas en fonction des thématiques et des contraintes juridiques, possibilités de mises à disposition de données ou d'outils d'analyses.

Plus d'informations

www.cnr.tm.fr

Thomas SAN MARCO - Délégué Général

Bernadette LACLAIS - Responsable Affaires Institutionnelles

Traiter la vacance

Bénéficiaires

Communes ou intercommunalités du programme *Petites villes de demain*, propriétaire privé / commune souhaitant inciter les propriétaires à faire des travaux de réhabilitation, commune disposant d'un parc de logements propre vacant.

Vos enjeux

- Redynamiser des territoire par la mobilisation de logements inoccupés et favoriser ainsi l'installation de nouveaux habitants et activités ;
- Identifier les logements vacants ;
- Faire face à un habitat dégradé ou inadapté aux besoins des habitants du territoire et apporter une réponse forte ;
- Ouvrir du parc de logement privé ou communal à des ménages modestes.

L'offre

- Identification de la vacance : accompagnement sur la mise en place d'outils pour identifier et qualifier les logements vacants. Les enquêtes permettront de mieux qualifier les besoins des propriétaires bailleurs ;
- Résorption de la vacance : en fonction des besoins de la commune, des logements pourront être rachetés et réhabilités par l'association. Ces opérations sont prises en compte dans les décomptes SRU de la commune. Un accompagnement pourra aussi être proposé aux propriétaires bailleurs dans leur démarche de réhabilitation en vue de la mise en place d'une gestion locative à des fins sociales. Cet accompagnement se fera par le biais d'un conventionnement avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) permettant de financer une partie des travaux en contrepartie d'un plafonnement des loyers proposés ;
- Accompagnement : lorsque le logement est disponible, après réhabilitation si besoin, un service d'accompagnement de gestion locative à des fins sociales pourra être proposé aux propriétaires bailleurs. Il leur assure une mise en location plus sereine et dans le cadre d'une intermédiation locative, des intérêts fiscaux plus intéressants.

Qui sommes nous ?

La Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL) Auvergne-Rhône-Alpes se compose de 30 associations qui interviennent pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes et familles en difficulté.

Plus d'informations

www.fapil-auvergne-rhone-alpes.org

Contactez : matthieu.hericher@fapil.fr - contactARA@fapil.fr

Mettre en place une maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)

Bénéficiaires

Communes ou intercommunalités du programme *Petites villes de demain*, propriétaire privé possédant un ou des logements / bâtiments dans une commune du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Revitaliser l'habitat et le commercial en centre-ville ;
- Répondre à la problématique de la vacance due à des logements trop grands, dégradés ou inadaptés à la démographie de la commune ;
- Limiter l'étalement urbain de votre commune en valorisant le parc de logements existant ;
- Maintenir ou attirer des ménages modestes.

L'offre

- Mobilisation des logements : les associations font l'acquisition de logements qu'ils rénovent afin de les proposer en location solidaire. En tant que maître d'ouvrage, ils ont la maîtrise sur le long terme de l'état technique du logement. Cela peut se faire par l'achat ou la prise en bail à réhabilitation, selon le souhait du propriétaire, public ou privé. L'association assure l'équilibre financier de l'opération ;
- Requalification des logements, en plus des travaux de réhabilitations, pourra être mise en place. Par exemple, des grands logements pourront être découpés en petits logements afin de multiplier l'offre de logement et d'accueillir des ménages de plus petites tailles. Les grands logements peuvent également être proposés en colocation pour des jeunes actifs. De plus, les opérations de MOI sont prises en compte dans les décomptes SRU de la commune ;
- Vocation sociale : les ménages les plus démunis peuvent accéder par le MOI à un logement décent et intégré dans le tissu urbain. Les locataires peuvent également être accompagnés via une gestion locative adaptée ;
- Un local en rez-de-chaussée (association, commerce, etc.) situé dans un immeuble comportant au moins un logement réhabilité par l'association dans le cadre d'un projet MOI, pourra également entrer dans le projet de réhabilitation. La gestion de ce local sera ensuite déléguée à un autre organisme.

Qui sommes nous ?

La Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL) Auvergne-Rhône-Alpes se compose de 30 associations qui interviennent pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes et familles en difficulté.

Plus d'informations

www.fapil-auvergne-rhone-alpes.org

Contactez : matthieu.hericher@fapil.fr - contactARA@fapil.fr

Sensibiliser sur les enjeux de la mobilisation du parc privé à vocation sociale

Bénéficiaires

Communes ou intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Développer le parc privé à vocation sociale : vous disposez d'un parc privé sous-occupé ou dégradé, vous souhaitez le valoriser en le mettant à disposition de publics en insertion ou souhaitant s'installer dans votre territoire ;
- Identifier les partenaires et comprendre les outils et enjeux de la mobilisation du parc privé à fins sociales ;
- Sensibiliser et acculturer vos équipes à ces enjeux.

L'offre

- Ateliers de sensibilisation thématiques sur les enjeux et outils liés à la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;

  Une adaptation des sessions en fonction de vos besoins sur des sujets spécifiques :
  - Les freins et leviers de l'intermédiation locative, notamment les partenaires mobilisables, le conventionnement ANAH ou la sécurisation ;
  - Les enjeux de la lutte contre la vacance : identifier la vacance et connaître les solutions pour y répondre ;
  - La présentation des outils de mobilisation du parc privé à vocation sociale : la maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI), les Agences Immobilières à Vocation Sociales (AIVS®), intermédiation locative.

Qui sommes nous ?

La Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL) Auvergne-Rhône-Alpes se compose de 30 associations qui interviennent pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes et familles en difficulté.

Plus d'informations

www.fapil-auvergne-rhone-alpes.org

Contactez : matthieu.hericher@fapil.fr - contactARA@fapil.fr

Offre Globale

Bénéficiaires

Communes lauréates du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Au sein de la Caisse des Dépôts, la direction de la Banque des Territoires (BDT) accompagne la réalisation de vos projets de développement.

L'offre

Sur toute la durée du programme : Ingénierie et expertise

Dans le cadre du programme *Petites villes de demain*, la Banque des territoires (BDT) de la Caisse des dépôts mobilise au niveau national, 200 M€ destinés à l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation.

La BDT propose trois types d'aides à l'ingénierie territoriale :

- Cofinancement des postes de chefs de projet (25%) auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- Cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation (50% maximum). Ces co financement sont réalisés par l'intermédiaire des Départements dans la cadre d'une convention de partenariat. La BDT peut décider de prendre intégralement en charge certaines assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières. Il s'agit de l'accompagnement au manage-ment de projets de revitalisation des Petites villes de demain, de l' appui à la conception du projet global de revitalisation, l'analyse Foncière et immobilière et l'aide à la structuration des moyens ;
- Afin d'accélérer l'émergence et la réalisation de projets territoriaux, le service Université des territoires de la CDC propose des sessions de formation à l'ingénierie de projets à destination des chefs de projets et des élus locaux.

Le déploiement de aides BDT s'appuie sur un partenariat avec l'ANCT pour le financement des chefs de projets et avec les collectivités pour le cofinancement d'études. Elle gère en directe les assistances techniques qu'elle prend en charge à 100%.

L'articulation de ces trois registres d'ingénierie permet d'apporter une réponse globale aux problématiques de revitalisation rencontrées par les petites villes. La nécessité d'un projet global, articulant plusieurs thématiques sectorielles, est donc un critère d'éligibilité transversal. Les aides à l'ingénierie de la BDT doivent permettre aux collectivités de sortir des logiques d'opérations menées au coup par coup ou de catalogue d'opérations juxtaposées, sans lien entre elles. Elles peuvent donc être mobilisées aussi bien pour la définition du projet global que pour sa réalisation.

Mesures d'urgence : une ingénierie spéciale relance jusqu'au 30 juin 2021

- Subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville ;
- Subvention forfaitaire de 20 000 € TTC pour la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires et aide à la définition de plans d'actions rapides (offre SHOP'IN) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les collectivités qui le souhaitent pour la définition de leur besoin, le choix et la mise en œuvre d'une solution numérique collective.

Offre globale (suite)

A moyen et long terme : financement des investissements.

La Banque des territoires propose des financements adaptés sous forme :

- *Investissement en fonds propres* dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;
- *Prêts long terme sur Fonds d'épargne,* pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- *Prêt renouvellement urbain* permet de répondre au financement des collectivités lauréates du programme *Petites villes de demain* dans le périmètre des ORT.

Qui sommes nous ?

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales.

Plus d'informations

www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales

Contactez :

Erik BULCKAERT Directeur territorial Pilotage du projet *Petites villes de demain*	erik.bulckaert@caissedesdepots.fr	04 72 11 49 56
Mireille FAIDUTTI Directrice territoriale Ain et Rhône	mireille.faidutti@caissedesdepots.fr	04 72 11 49 34
Hubert ROCHE Directeur territorial Drôme et Ardèche	hubert.roche@caissedesdepots.fr	04 72 11 49 37
Christian PASCAULT Directeur Territorial Loire et Haute-Loire	christian.pascault@caissedesdepots.fr	04 73 43 13 11
Pascale PINEAU Directrice Territoriale Allier, Cantal, Puy-de-Dôme	pascale.pineau@caissedesdepots.fr	04 73 43 13 16
Corinne STEINBRECHER Directrice Territoriale Isère, Savoie, Haute-Savoie	corinne.steinbrecher@caissedesdepots.fr	04 38 21 04 02

Accompagnement, expertise, solutions

LE GROUPE LA POSTE

Bénéficiaires

Collectivités.

Vos enjeux

Vous souhaitez développer et simplifier des services de proximité adaptés aux besoins des habitants et accessibles à tous, dynamiser votre territoire et le rendre plus solidaire, plus respectueux de l'environnement et plus agréable à vivre.

Grâce à son ancrage local et à son expertise reconnue, La Poste, partenaire technique et opérateur de Services, constitue une ressource majeure pour accompagner vos projets.

La Poste est présente sur le territoire via les bureaux de poste, les agences postales communales, les relais poste commerçants, les relais Pick-Up, les carrés pros, les consignes ou drives.

La Poste, réseau de proximité, poursuit le développement des services rendus par les facteurs (auprès des seniors, services d'aide à la rénovation énergétique…).

La Poste se fixe par ailleurs pour ambition de continuer à lutter contre la fracture territoriale au-delà des missions de service public, en s'appuyant sur la force de son réseau pour proposer par exemple une offre augmentée de « France Services », ou encore en soutenant l'innovation sociale dans les territoires avec un objectif de 150 partenariats par an avec des structures de l'économie sociale et solidaire.

L'offre

Pour vous accompagner, La Poste met à votre disposition ses moyens humains, son maillage territorial, ses services et plateformes numériques.

Diagnostic et ingénierie

- Développer la connaissance du territoire au service du projet de la collectivité :
  - *Géo-intelligence des territoires* : Exploiter les données territoriales et établir un diagnostic du fonctionnement du territoire grâce à une plateforme web sécurisée. Outil de cartographie à la main de l'utilisateur (niveau commune ou EPCI). Superposition de données de différentes sources (INSEE, commune…). Benchmark avec d'autres collectivités par thématiques. Publication des données ou des cartes sur un site… ;
  - *Géoptis* : Réaliser un audit de voirie pour anticiper les besoins en travaux, un état des lieux de la couverture mobile pour identifier les zones en déficit de couverture mobile ou un diagnostic du mobilier urbain de la ville pour améliorer le cadre de vie.

Revitalisation et attractivité

- Soutenir le commerce de centre ville :
  - *Ma Ville Mon Shopping* : Aider les commerçants à passer à l'aire du numérique avec une plateforme de e-commerce locale, souscrite par la collectivité, permettant de favoriser et de dynamiser l'activité des commerçants (formation, accompagnement, paiement en ligne, click&collect, livraison à domicile) ;
  - *Proxi Course* : Moderniser le commerce de proximité avec *Proxi Course Commerçants* (service de livraison à domicile par le facteur), *Proxi Course Médiathèque* (livraison de biens culturels à domicile pour les personnes âgées fragiles et/ou isolées) *Proxi Course Santé* (le pharmacien peut proposer de faire livrer les médicaments à ses clients par le facteur) ;

Accompagnement, expertise, solutions (suite)

LE GROUPE LA POSTE

- *Géo-intelligence des territoires* : Exploiter les données territoriales pour identifier la vacance commerciale et les zones les plus fréquentées grâce à une plateforme web sécurisée. Outil de cartographie à la main de l'utilisateur (niveau commune ou EPCI).

- Requalifier et dynamiser les quartiers de la ville :
  - *Pilotage de projets immobiliers* : Accompagner les collectivités dans leur réflexion autour de leur patrimoine immobilier notamment dans le cadre d'une réhabilitation et/ou d'une transformation de bâtiments dits *Remarquables* situés en centre-bourg, depuis le montage du projet jusqu'à sa réalisation. Un partenariat peut être envisagé entre *Poste Immo* et les collectivités et/ou les structures publiques chargées de la gestion de leur foncier ;
  - *Place des services* : Recréer des lieux de services de proximité humaine avec ce concept de conciergerie d'hyper promixité, alliant présence humaine et services connectés. La *Place des Services* propose des prêts d'objets entre particuliers, la mise en relation pour des services à la personne (baby-sitting, aide-ménagère…), des ateliers numériques pour les seniors ou de création de cartes postales pour les enfants, etc. L'espace peut aussi se transformer en boutique éphémère pour aider des commerçants ou des créateurs locaux à gagner en visibilité ;
  - *Prêts La Banque Postale à destination des collectivités* : Destinés à financer les investissements locaux, ces prêts sont à destination de la collectivité et de ses satellites.
  - *Géo-intelligence des territoires* : Exploiter les données territoriales pour identifier la vacance commerciale et les zones les plus fréquentées grâce à une plateforme web sécurisée. Outil de cartographie à la main de l'utilisateur (niveau commune ou EPCI).
- Fiabiliser les adresses au service de l'attractivité du territoire et de la sécurité des habitants :
  - *Aide à la Dénomination et à la Numérotation des Voies* : Améliorer la précision de l'adressage sur l'ensemble de la collectivité pour soutenir le développement des infrastructures très haut débit (THD) et sécuriser l'accès des services d'urgence au domicile des habitants du territoire ;
  - *Adviz signalétique* : Réaliser une signalétique des voies de votre territoire.
- Encourager le développement des circuits courts et valoriser les productions locales :
  - *Ma Ville Mon Shopping* apporte une solution aux acteurs de la consommation locale en proposant une plateforme de e-commerce local intégrant des solutions de logistique de proximité.

Cohésion sociale

- Favoriser le maintien à domicile des seniors :
  - *Portage de repas* : Offre avec partenaire permettant aux collectivités de proposer aux seniors et aux personnes fragilisées/dépendantes la préparation et le portage de repas de qualité en liaison froide. Offre sans partenaire permettant une livraison des repas préparés au sein des cuisines de la collectivité ou de son prestataire. La livraison est assurée à domicile par le facteur ;
  - *Portage de médicaments* : Proposition par les pharmaciens d'une livraison des médicaments au domicile des seniors par le facteur ;
  - *Proxi Course Médiathèque* : Livraison des biens culturels (livres de bibliothèque) à domicile pour les personnes âgées fragiles et/ou isolées ;
  - *Tests sécurité routière seniors* : Accompagner l'autonomie sécurisée : ateliers révision code, tests ludiques sur les réflexes de réaction, simulateur ;

Accompagnement, expertise, solutions (suite)

LE GROUPE LA POSTE

- *Services facteurs* : Développer la veille sociale au service des seniors isolés grâce à la présence régulière du facteur permettant d'assurer un échange convivial et bienveillant, de détecter les besoins de la personne âgée et de rassurer les proches ;
- *Géo-intelligence des territoires* : Solution sécurisée d'exploitation des données permettant d'identifier les zones les plus densément peuplées en seniors.

- Favoriser l'épanouissement des plus jeunes dans les petites villes :
  - *Code de la route* : Favoriser l'égalité des chances et l'accessibilité aux examens par la proximité. Sessions individuelles ou collectives dans les bureaux de Poste ou établissements postaux référencés *logistique d'examens* ;
  - *Certifications digitales et langues* : Favoriser l'insertion et l'employabilité grâce au passage du certificat de langue française Le Robert, du PIX et du CléA dans les bureaux de Poste ou les établissements postaux référencés *logistique d'examens*.

Transition numérique

- Optimiser le fonctionnement de la collectivité territoriale :
  - *Gamme FAST* : Solutions de dématérialisation des procédures internes pour faciliter la relation entre les élus et les services de la collectivité (porte-document numérique, signature électronique, automatisation de vos envois d'actes, échanges de fichiers sécurisés) ;
  - *Maileva* : Plateforme d'envoi en ligne permettant d'externaliser l'envoi des courriers au format papier ou en mode dématérialisé.
- Moderniser la relation à l'usager et aux citoyens :
  - *E-Citiz* : Mettre en place des services numériques simples et accessibles avec un portail web permettant aux usagers d'accéder à des services 24/7 et de réaliser des démarches administratives ;
  - *Pronote Primaire* : Faciliter la relation entre les familles et les écoles primaires avec un système d'information complet dédié au premier degré : pédagogie, vie scolaire, communications.
- Accompagner les citoyens des petites villes dans l'utilisation des outils numériques :
  - *Classe mobile* : Digitaliser les écoles primaires avec une offre complète et clé en main répondant aux besoins éducatifs des collectivités qui associe des matériels et des services ;
  - *Certifications digitales* : Valoriser les connaissances digitales, lutter contre l'exclusion numérique. Passage du PIX et du CléA dans les bureaux de Poste ou les établissements postaux référencés *logistique d'examens*.

Transition écologique et énergétique

- Devenir une collectivité exemplaire en matière de transition écologique :
  - *Prêts verts de La Banque Postale* : Adopter une démarche cohérente pour l'ensemble des projets en faveur de la transition écologique et énergétique, y compris sur leur financement, et contribuer à une finance plus responsable en ciblant des investisseurs éthiques ;
  - *Recygo* : recycler les déchets de bureau de la collectivité. *Recygo Essentiel* (déchets de bureau) - *Recygo Confidence* (papiers confidentiels) - *Recygo Renoovo* (utilisation responsable du papier 100% recyclé et made in France au bureau) ;
  - *Géoptis* : Évaluer la qualité de l'air et les effets des Plans d'Actions Climat ;
  - *Réno CEE* (by EDE) : Effectuer des travaux de rénovation énergétique du patrimoine immobilier des villes de plus de 5 000 habitants grâce à un accompagnement complet par

Accompagnement, expertise, solutions (suite)

LE GROUPE LA POSTE

Économie d'Énergie et un financement via le dispositif des CEE (Certificat d'Économie d'Énergie) ;

- *Sobre énergie* : Accompagner les EPCI dans la réalisation d'économies d'énergie et l'atteinte des objectifs du Décret Tertiaire ;
- *Action Habitat* : Accompagner les collectivités dans leurs actions de communication et d'accompagnement auprès des particuliers pour les convaincre d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans leur maison individuelle ;
- *Vélo Citoyen* : Accompagner la collectivité dans la promotion de l'usage du vélo à assistance électrique (VAE) au quotidien, grâce à la mise à disposition facilitée d'un service complet de location longue durée.

Communication

- Communiquer efficacement sur le projet de ville :
  - *Remise commentée* : Informer, sensibiliser, mobiliser les citoyens sur les projets ou sur une action publique de proximité ;
  - *Nouveaux voisins* : Qualifier le profil des nouvelles personnes emménageant dans la commune afin de créer une relation de proximité et de confiance dés leur arrivée ;
  - *Optimis* : Nettoyer les fichiers de données (correction des adresses erronées, mise aux normes postales, identification des déménagements,...) ;
  - *Cap Mailing* : Campagne de communication créative et éco-responsable, avec ou sans location de fichiers ;
  - *Destinéo* : Distribution des courriers publicitaires adressés sous 4 à 7 jours ;
  - *Axepro Citoyen* pour les communes : distribution imprimés publicitaires ;
  - *Proxi data* : Acteurs clés de la relation de confiance, les facteurs, équipés de leur smartphone connecté, posent quelques questions aux citoyens lors de leur tournée : besoins, avis, coordonnées, composition du foyer ... dans le respect de leur vie privée. Fichiers conformes au RGPD, disponibles le jour même sur un espace dédié à la commune permettant de mettre en œuvre une action publique tenant compte de l'avis de tous les citoyens, y compris les plus isolés.
- Faciliter l'expression de tous les citoyens pour construire et faire vivre le projet de territoire :
  - *Rosetta by Dolmen* : Plateforme tout en un permettant à la commune d'interroger ses administrés à l'aide de bornes postales mises à disposition et installées dans des lieux publics ou directement sur leurs mobiles. Elle vous renseigne sur les habitudes des citoyens sur le territoire, leurs attentes et besoins permettant d'orienter concrètement l'action publique ;
  - *KissKissBankBank* : Collecte de fonds en faveur de projets à destination de services publics culturels, solidaires, sociaux ou éducatifs - Mentorat permettant de soutenir le tissu local et de mettre en avant les porteurs de projets locaux.

Accompagnement, expertise, solutions (suite)

LE GROUPE LA POSTE

Plus d'informations

www.laposte.fr/collectivites

Contactez :

Référentes régionales		
Mylène Franceschi, déléguée régionale	mylene.franceschi@laposte.fr	06 87 81 74 31
Bérengère Ray, déléguée au développement régional	berengere.ray@laposte.fr	06 07 15 42 19
Référents départementaux		
Allier Stéphanie Fagot-Revurat	stephanie.fagot-revurat@laposte.fr	06 76 20 82 42
Haute-Loire Alain Gibert	alain.gibert@laposte.fr	06 59 55 45 02
Drôme - Ardèche Chantal Zeimet-Basset	chantal.zeimet@laposte.fr	06 07 65 73 40
Isère Béatrice Frizzarin	beatrice.frizzarin@laposte.fr	06 64 40 56 38
Loire Olivier Limousin	olivier.limousin@laposte.fr	06 65 97 68 56
Puy-de-Dôme Sandrine Hallade	sandrine.hallade@laposte.fr	06 50 15 30 55
Rhône Michel Dujardin	michel.dujardin@laposte.fr	06 75 65 19 90
Savoie - Haute-Savoie Pierre-Nicolas Chabanel	pierre-nicolas.chabanel@laposte.fr	06 62 51 31 28
Ain Thierry Tournier	thierry.tournier@laposte.fr	06 80 20 45 89

Pack de diagnostics PERFORMA :
Approche globale, numérique, environnement
Connaissance des entreprises artisanales

Bénéficiaires

Artisans.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection et cofinanceurs.

Vos enjeux

Identifier les besoins des entreprises artisanales, en lien avec leur développement, le numérique et la transition écologique, pour mieux les connaitre et mieux répondre à leurs différents besoins.

L'offre

- Diagnostic *Performa Approche globale de l'entreprise* : préalable et clé de voûte de l'intervention des conseillers de la CMA, le diagnostic de l'entreprise permet d'identifier son profil, son degré de maturité numérique, son niveau d'équipement et surtout ses usages. Il formalise les axes d'amélioration au regard de ses problématiques (gestion des stocks, fichier clients, paie-ment en ligne des produits etc.), identifie des solutions envisageables et permet d'élaborer un plan d'actions adapté au profil et aux moyens de l'entreprise ;
- Diagnostic *Performa Numérique* : permet de mesurer le degré de maturité numérique du dirigeant, son niveau d'équipement et surtout ses usages. Il permet d'identifier les axes d'amélioration au regard des problématiques de l'entreprise (gestion des stocks, fichier clients, paiement en ligne des produits etc.), de proposer des solutions envisageables et permet d'élaborer un plan d'actions adapté au profil du dirigeant et à aux ressources ;
- Diagnostic *Performa Transition écologique* : dresse un état des lieux avec l'artisan sur la situation de l'entreprise sur les questions de la transition écologique : énergie, matières premières, chauffage / isolation, eau etc. Il permet de proposer des solutions adaptées à l'entreprise et d'identifier les aides financières possibles.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Atouts Numérique :
Développement du numérique dans les entreprises artisanales

Bénéficiaires

Artisans.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection.

Vos enjeux

Intégrer la thématique du numérique comme enjeu de développement des entreprises artisanales.

L'offre

Ce programme vise à faire du numérique un levier de développement des entreprises :

- Accompagner le chef d'entreprise dans la mise en œuvre d'un projet numérique impactant pour son organisation ou la stratégie de son entreprise, d'améliorer sensiblement sa performance ou sa lisibilité et de transformer son activité ou son organisation (Atouts ciblés : 7 heures d'accompagnement individuel et 7 heures de formation collective, Atouts impactant : 14 heures d'accompagnement individuel et 14 heures de formation collective).

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Aide aux petites entreprises avec point de vente

Bénéficiaires

Artisans.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection.

Vos enjeux

Accompagner les artisans en point de vente dans leur recherche de financements.

L'offre

- Aide financière destinée à aider les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres. L'établissement concerné par l'investissement sera situé sur le territoire Auvergne-Rhône- Alpes. Les CMA sont en capacité de monter les dossiers avec les chefs d'entreprise.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes : Développement des entreprises artisanales et des territoires

Bénéficiaires

Artisans.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection ou cofinanceurs des actions, notamment pour la redynamisation territoriale et la structuration de filières.

Vos enjeux

Vous souhaitez accompagner les entreprises artisanales de votre territoire sur différentes thématiques liées à leur développement.

L'offre

Avec 13 actions adaptées à l'entreprise artisanale, le Contrat Artisanat permet aux artisans d'être guidés et conseillés de façon suivie à toutes les étapes du développement de leur entreprise.

1. *Gestion* : mieux comprendre la gestion financière afin d'en faire un outil prévisionnel efficace pour gérer son entreprise, optimiser ses résultats et être en capacité d'investir. Cette action vise aussi à améliorer ses relations, au quotidien, avec ses différents interlocuteurs pour la gestion de son entreprise (banquier, expert-comptable, notaire, avocat etc.).
2. *Stratégie* : mener une réflexion globale sur l'avenir de son entreprise. Des outils d'analyse sont transmis pour faciliter son pilotage et l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie afin de développer son activité.
3. *Innovation* : faciliter l'émergence d'un projet, le sécuriser, accélérer son développement et le promouvoir pour accroître sa notoriété.
4. *Développement commercial* : adapter son offre commerciale aux attentes de ses clients pour booster ses ventes (mieux comprendre son marché, maîtriser les outils commerciaux, marketing et communication, construire et mettre en place une offre commerciale cohérente, ...).
5. *Développement commercial via un salon* : mettre en place une stratégie de déploiement commercial en prospectant sur des salons professionnels. Ce programme est réservé aux entreprises qui participent pour la première fois à un salon, une convention, une manifestation à caractère professionnel (et pas uniquement grand public) organisé en Auvergne-Rhône-Alpes.
6. *Ressources humaines* : optimiser la gestion de son personnel, animer ses équipes et acquérir les compétences nécessaires au développement de son activité.
7. *Recrutement* : optimiser l'embauche de nouveaux salariés en prenant du recul sur ses besoins en compétences, en élargissant son vivier de candidats, en fiabilisant sa sélection et en ayant les bons réflexes d'intégration pour une embauche durable.
8. *Transmission* : estimer son entreprise (actifs immobiliers, matériels et immatériels), et par anticipation, se préparer à la vente de son entreprise plutôt qu'à sa fermeture.
9. *Performance flux* : optimiser la gestion et le pilotage des flux pour réaliser des économies et améliorer la performance de son entreprise. L'action peut être centrée sur l'optimisation des flux d'énergie ou sur l'ensemble des flux entrants et sortants (déchets, matières premières & consommables, énergie, eau).
10. *Aide au 1er salon* : prospecter et élargir son marché pour développer l'activité au-delà de son territoire habituel grâce à un soutien opérationnel et financier pour une première participation à un salon hors région afin de limiter l'investissement pour l'entreprise.

Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes : Développement des entreprises artisanales et des territoires (suite)

11. *Aide Export* : formation-action pour intégrer la dimension internationale dans son organisation et sa démarche commerciale, cibler les zone export les plus adaptées, valider le potentiel de développement sur la zone.
12. *Participer à des actions collectives en France ou à l'étranger* : prospecter et élargir son marché pour développer son activité à l'international grâce à une aide directe pour participer à des opérations internationales en France ou à l'étranger.
13. *Implantation* : recherche d'une solution immobilière pour son entreprise.

En complément, deux actions destinées aux collectivités territoriales en vue de redynamiser leur territoire et structurer leurs filières, avec les entreprises artisanales sont proposées :

14. *Dynamisation des territoires* : accompagner un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale pour développer l'activité artisanale. Cette action contribue à dynamiser le territoire aussi bien en zone rurale qu'en centres-villes ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Financement de 40% de l'action (plafond des 40% : 2 880 euros).
15. *Structuration de filières et de circuits de proximité* : accompagner un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale pour structurer des filières et des circuits de proximité afin de valoriser les produits locaux, d'accompagner leur distribution, voire de relocaliser la production. Financement de 40% de l'action (plafond des 40% : 4 800 euros).

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Prêt artisan Auvergne-Rhône-Alpes : Développement du numérique dans les entreprises artisanales

Bénéficiaires

Artisans.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection des artisans.

Vos enjeux

Accompagner les artisans dans leur recherche de financement, pour le développement de leur activité.

L'offre

Pour faciliter l'accès aux financements des entreprises artisanales, et plus globalement des TPE et PME, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque Populaire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont lancé le Prêt Artisan, un prêt à taux zéro, sans garantie personnelle ni frais de dossier, compris entre 3 000 et 20 000 €, devant être complété par un financement bancaire classique. La SOCAMA et la Région apportent leur garantie en cas de défaillance des entreprises.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Programme ADEME – CMAR Auvergne-Rhône-Alpes : Transition écologique dans les entreprises artisanales

Bénéficiaires

Artisans.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection des artisans.

Vos enjeux

Intégrer la thématique environnementale comme enjeu de développement des entreprises artisanales.

L'offre

Le programme Environnement ADEME - Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes vise à accompagner les entreprises dans la transition écologique & énergétique. Il s'appuie sur le déploiement d'accompagnements individuels et d'actions collectives sur divers enjeux : mobilité, énergie, réduction des pertes et des déchets etc.

Des actions basées sur cette L'offre de service peuvent être conduites en partenariat avec les collectivités territoriales engagées dans la transition de leur territoire :

- *Étude Energie* : analyse sur site de chaque source d'énergie et rapport comprenant l'état des lieux des pratiques énergétiques de l'entreprise, un bilan chiffré des consommations et des coûts, un plan d'actions avec préconisations chiffrées pour réduire les consommations et la facture énergétique ;
- *Diagnostic Mobilité :* analyse de la mobilité de l'entreprise et rapport comprenant l'état des lieux des pratiques de l'entreprise, un bilan chiffré des consommations et des coûts, un plan d'actions avec des préconisations chiffrées pour permettre de faire les choix d'une éco-mobilité. En complément : ateliers, webinaires, formations éco-conduite pour accompagner les artisans dans la transition de leur mobilité ;
- *Diagnostic Eclairage commercial* : étude adaptée aux entreprises artisanales avec espace de vente qui souhaitent faire le point sur leur installation d'éclairage ou ayant un projet de rénovation. Elle comprend un audit sur site et un rapport présentant l'état des lieux de l'entreprise et les différentes solutions avec simulation sous le logiciel dialux, adaptées au projet et au budget de l'entreprise. Cette prestation peut s'accompagner de formation dédiée aux artisans électriciens sur les enjeux de l'éclairage commercial ;
- *Diagnostic Flux ou TPE gagnantes sur tous les coûts :* analyse de quatre flux entrants et sortants de l'entreprise : énergie, matières premières, déchets, effluents. Il comprend un entretien préalable, un audit sur site et un rapport comprenant l'état des lieux de l'entreprise, un bilan des flux entrants et sortants, un bilan chiffré des consommations et des coûts, un plan d'actions avec des préconisations (privilégiant les actions simples à mettre en œuvre avec un temps de retour sur investissement rapide), les enjeux et potentiels d'économie et le suivi à six mois et à un an de la mise en place des actions proposées ;
- *Répar'acteurs :* marque dédiée aux entreprises artisanales de la réparation qui ont un rôle dans la réduction des déchets en prolongeant la durée de vie des biens. Ils sont aussi des acteurs de proximité pour l'économie des territoires. Les Répar'acteurs s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à une bonne gestion environnementale en minimisant les impacts de leurs activités de réparation. Ils sont identifiés sur l'annuaire national de la réparation (www.annuaire-reparation.fr).

Programme ADEME – CMAR Auvergne-Rhône-Alpes : Transition écologique dans les entreprises artisanales (suite)

- *Éco-défis :* action collective conduite avec les collectivités pour mobiliser les entreprises artisanales de leur territoire sur les défis de la transition écologique et énergétique ou sociétale. Les artisans sont invités à relever des défis choisis parmi une cinquantaine de propositions, selon leurs activités et leurs choix. Ils sont ensuite valorisés via la marque Eco-défis et lors de manifestations et communications locales.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Ambition Région Création :
Création d'activité

Bénéficiaires

Porteurs de projet ou repreneurs d'entreprise.

Les collectivités territoriales peuvent être parties prenantes de la prospection.

Vos enjeux

Identifier accompagner les porteurs de projet et repreneurs d'entreprise pour leur donner les clés dans la création / reprise d'une entreprise artisanale.

L'offre

- Accompagnement gratuit d'un porteur de projet création/reprise : ce dispositif comprend un diagnostic initial visant à garantir l'adéquation « femme/homme - projet » et plusieurs rendez-vous individuels. L'objectif est d'assister le porteur de projet dans l'élaboration et la formalisation de son plan d'affaires, en cohérence avec la réalité du marché, de lui permettre de s'approprier son projet afin de pouvoir le présenter, notamment auprès d'organismes de financement, et de le concrétiser.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

Contactez :

Ain	contact.ain@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 74 47 49 00
Allier	contact.allier@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 70 46 20 20
Ardèche	contact.ardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 07 54 00
Cantal	contact.cantal@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 45 65 00
Drôme	contact.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 75 48 72 00
Isère	contact.isere@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22
Loire	contact.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 77 92 38 00
Haute-Loire	contact.hauteloire@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 71 02 34 56
Puy-de-Dôme	contact.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 73 31 52 00
Rhône	contact.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 72 43 43 00
Savoie	contact.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 79 69 94 00
Haute-Savoie	contact.hautesavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr	04 50 23 92 22

Spécial Petites villes de demain

Bénéficier de l'expertise d'un conseiller en développement économique territorial implanté localement

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités souhaitant être guidées dans les aides et les programmes de soutien pour la relance ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Développer les liens entre les entreprises et les acteurs du territoire (centres de formation, services de l'État, association…) ;
- Bénéficier de l'accompagnement d'un conseil expert de votre territoire, pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de soutien aux activités économiques, industrielles, commerciales situées sur votre commune ou votre intercommunalité ;
- Accéder plus facilement à cet accompagnement en mutualisant son coût financier avec d'autres collectivités de votre département ou de votre bassin de vie.

L'offre

- Expertise d'un conseiller spécialisé en développement économique :

  Le chef de projet CCI identifie avec vous la solution d'appui la plus adaptée à vos besoins d'ingénierie dans le catalogue des produits inédits *Petites villes de demain*, ainsi que dans *Soluccio Territoires*, le catalogue des solutions CCI à destination des collectivités territoriales.

  Il peut s'agir de :

  - La réalisation d'un diagnostic de la situation économique/industrielle/commerciale de votre commune ou des études spécifiques sur-mesure. Au terme du diagnostic, le chef de projet CCI vous fait part de ses recommandations et vous propose un plan d'actions ;
  - L'accompagnement dans la mise en œuvre de vos actions dans des domaines très variés: maintien de l'activité et aide aux entreprises en difficulté, animation du commerce de centre-ville, accompagnement des entreprises/commerçants dans leurs mutations (numériques et écologiques notamment), implantation commerciale, lutte contre la vacance, création et reprise d'entreprise, animation de réseaux d'entreprises, orientation et formation des jeunes, des actifs et des demandeurs d'emplois de votre territoire ...

  Il est attendu une prise en charge financière des acteurs locaux concernés (préfet, collectivités territoriales, Banque des territoires).

  Les conditions tarifaires varient selon les modalités d'accompagnement retenues.

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Spécial Petites villes de demain
Connaître les aides et les solutions pour la relance économique et commerciale de votre ville

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités souhaitant être guidées dans les aides et les programmes de soutien pour la relance ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez connaître les aides financières directes et indirectes existantes pour les entreprises de votre territoire et disposer des solutions et outils pour favoriser la relance de l'activité économique et commerciale.

L'offre

- Le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) propose de réunir les élus et directeurs des collectivités *Petites villes de demain* à l'échelle d'un département/ bassin de vie à l'occasion d'un séminaire d'information pour échanger sur les outils de la relance économique.

  Ces temps seront l'occasion d'informer les intéressés sur les aides disponibles nationalement et territorialement pour les entreprises mais aussi sur les accompagnements proposés par la CCI aux collectivités pour les aider à renforcer leur soutien aux commerçants et indépendants.

  Il peut s'agir :

  - D'accompagnement des collectivités dans la mise en place de solutions numériques pour les commerçants (plateformes locales d'e-commerce, sites d'e-réservation et click-and-collect, sites vitrines avec géolocalisation des commerces de proximité ou bons d'achat…) ;
  - D'étude – action sur la situation du commerce du centre-ville, de la ville ou de l'intercommunalité par un conseiller CCI expert de votre territoire implanté localement ;
  - D'accompagnement des porteurs de projets de création-reprise d'entreprise ;
  - D'accompagnement des commerçants dans le maintien puis la relance de leur activité, notamment par l'appropriation des outils numériques et la mise en place de circuits courts.

  Ces séminaires peuvent faire l'objet d'invitations conjointes du préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, et du président de la CCI territoriale concernée auprès des collectivités *Petites villes de demain* du département. Ils sont entièrement pris en charge par votre CCI de proximité.

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Réaliser une étude - action sur le tissu commercial de votre territoire

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités souhaitant être guidées dans les aides et les programmes de soutien pour la relance ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Connaitre les points forts et les points faibles de l'appareil commercial de votre territoire ou d'une zone commerciale et analyser les facteurs urbains de commercialité ;
- Évaluer l'attractivité commerciale de votre territoire et son potentiel notamment pour le développe-ment de plateforme commerciale et de circuit court ;
- Mettre en œuvre une politique de dynamisation du commerce et être conseillé dans la durée.

L'offre

- Réalisation d'un état des lieux fiable et précis sur le tissu commercial, préconisations de développement, propositions d'enrichissements :
  - Consultation des chefs d'entreprises ;
  - Enquête auprès des consommateurs ;
  - Proposition et mise en œuvre d'un plan d'actions ;
  - Études sur mesure.

  Il est attendu une prise en charge financière des acteurs locaux concernés (préfet, collectivités territoriales, Banque des territoires). Les conditions tarifaires varient selon les modalités rete-nues.

  Ces enquêtes peuvent couvrir le champ de l'artisanat dans le cadre d'un partenariat CCI – CMA.

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Consulter les chefs d'entreprises pour la relance économique et commerciale de votre territoire

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités souhaitant être guidées dans les aides et les programmes de soutien pour la relance ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez obtenir rapidement le point de vue des chefs d'entreprises de votre ville et prendre le pouls de l'activité économique dans votre ville.

L'offre

- Enquêtes qualitatives et/ou quantitatives à la demande, en interrogeant les chefs d'entreprise du territoire sur les enjeux qui vous préoccupent.

  Il peut s'agir de thèmes d'actualités comme les impacts de la COVID, des travaux urbains sur l'activité, d'une mesure de soutien proposée par la collectivité ou d'un projet urbain… ou encore d'estimer la santé des entreprises et entrepreneurs de votre territoire, d'identifier les enjeux et de connaître leurs besoins (ressources humaines & emploi, transition numérique, financement, foncier & immobilier …).

  Les modalités de réalisation (enquêtes en face à face avec les chefs d'entreprises, focus groupes,…) sont fixées à la demande.

  Ces enquêtes peuvent couvrir le champ de l'artisanat dans le cadre d'un partenariat CCI – CMA.

  Prestation sur devis.

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Animer votre territoire et favoriser la création d'un écosystème favorable au développement local

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités bénéficiaires du programme *Petites villes de demain* ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Faire vivre votre centre-ville, revitaliser l'économie de proximité ;
- Développer le management de votre centre-ville, notamment pour la mise en place de plateformes locales de e-commerce et/ou de logiques de circuits courts ;
- Mettre en réseaux les entreprises et les commerces présents sur votre territoire, encourager les logiques de filière ou de chaînes de valeur ;
- Relayer vos événements auprès des entreprises de votre territoire ;
- Développer les liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, centres de formation, laboratoires de recherche, technologiques, tiers lieux…).

L'offre

- Expertise de votre conseiller CCI en animation des entreprises et des commerces du territoire ;
- Mutualiser le coût financier du recours à cette expertise d'animation avec d'autres collectivités de votre territoire.

L'animation des entreprises du territoire peut prendre les formes suivantes :

- Réalisation de visites d'entreprises par un conseiller CCI ;
- Animation d'ateliers sur des thématiques intéressant les chefs d'entreprise, qui peuvent se tenir dans votre collectivité ;
- Constitution de clubs d'entreprises avec des intervenants externes ;
- Création et animation de clusters, faisant le lien entre les entreprises et l'écosystème de la recherche et de l'innovation ;
- Structuration et animation de filières.

Il peut être attendu une prise en charge financière des acteurs locaux concernés (préfet, collectivités territoriales, Banque des territoires).

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Aider les entreprises de votre territoire à se développer

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités bénéficiaires du programme *Petites villes de demain* ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Accompagner les entreprises de votre territoire dans leur développement, pour assurer la pérennité de leur activité sur le territoire ;
- Rendre accessible à un plus grand nombre d'entrepreneurs les dispositifs d'accompagnement pour renforcer leur compétitivité et leur performance.

L'offre

- Votre CCI met à disposition des entrepreneurs de votre territoire les offres nationales de services suivantes :

Les collectivités peuvent contribuer à faire connaître les programmes de soutien aux entreprises pour la relance mis en œuvre par les CCI. Elles peuvent également prendre en charge totalement ou partiellement le coût de l'accompagnement pour certaines catégories d'entreprises et leur laisser un reste à charge faible ou nul.

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Intégrer le numérique dans le quotidien des artisans, commerçants et indépendants

Bénéficiaires

Communes ou intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez que les artisans, commerçants, indépendants s'engagent dans une démarche de développement numérique pour accroître leur compétitivité et adapter leurs services aux attentes des consommateurs dans un contexte économique et sanitaire en évolution.

L'offre

- Les chambres de métiers et de l'artisanat et les chambres de commerces et d'industrie vous proposent d'opérer un dispositif d'accompagnement comprenant :
  - Une communication et une sensibilisation auprès des artisans, commerçants, indépendants sur les possibilités d'augmenter leur chiffre d'affaires et leur rentabilité par le numérique, et accroître l'usage des technologies numériques dans l'entreprise ;
  - La réalisation d'un diagnostic de maturité digitale et proposition de plan d'action par un conseiller CMA et/ou CCI en présentiel (possible en distanciel) ;
  - Un accompagnement à la mise en œuvre du projet par une aide à la concrétisation dans le cadre d'un investissement matériel ou immatériel ou l'orientation vers les expertises des activateurs France NUM.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre des métiers et de l'artisanat

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité

Accélérer la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants

Bénéficiaires

Communes ou intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez que les artisans, commerçants, indépendants de votre territoire s'engagent dans une transformation vers un modèle plus respectueux de l'environnement en leur permettant d'y trouver un avantage économique.

L'offre

- Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les chambres de commerces et d'industrie (CCI)vous proposent, en collaboration avec l'ADEME et le soutien de l'État (ministère de la Transition écologique et ministère de l'Économie, des finances et de la relance), d'opérer un dispositif d'accompagnement à travers une démarche en quatre étapes :
  - Une communication et une sensibilisation des chefs d'entreprises aux enjeux de la transition écologique et aux avantages économiques de la démarche ;
  - La réalisation d'un diagnostic de premier niveau qui donne lieu à un plan d'actions avec un conseiller CMA et/ou CCI ;
  - Une orientation des chefs d'entreprises vers un accompagnement collectif et individuel, des actions de coaching et / ou de formation sur des programme nationaux, régionaux voire locaux et les engager dans des opérations en lien avec la collectivité et / ou les fédérations et unions commerciales locales ;
  - Une valorisation de la collectivité et des entreprises engagées dans le programme.

Les thématiques abordées sont : la réduction des flux, l'économie circulaire, les économies d'énergie, la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'eau, la mobilité, la lutte contre le gaspillage, l'approvisionnement local, etc.

Plus d'informations

www.cma-auvergnerhonealpes.fr

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre des métiers et de l'artisanat.

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Favoriser l'implantation d'entrepreneurs sur votre territoire

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Bénéficiaires

- Communes ou intercommunalités bénéficiaires du programme *Petites villes de demain* ;
- Conseil départemental ou régional, services de l'État ou établissements publics ;
- Agences ou structures partenaires d'une collectivité bénéficiaire du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Favoriser le développement économique et l'emploi sur votre territoire, en permettant aux entreprises de se développer et de recruter les compétences dont elles ont besoin et en offrant aux jeunes et aux actifs davantage d'opportunités locales de formation ;
- Renforcer votre politique d'attractivité globale (accueil, marketing territorial) ;
- Garantir aux entreprises l'accès à un bouquet de services nécessaire à leur développement.

L'offre

Votre CCI peut être à vos côtés pour :

- La mise en place d'une politique d'accueil de nouvelles entreprises et de salariés sur le territoire : aide à la recherche d'un logement, à l'emploi du conjoint, intégration des nouveaux habitants aux réseaux locaux ;
- Le développement du marketing territorial et la valorisation des entreprises locales, des filières stratégiques et innovantes, des métiers d'exception et des savoir-faire, pour en faire des ambassadeurs de votre territoire ;
- L'organisation de permanences d'accueil et d'information des créateurs et des chefs d'entreprise, y compris dans les locaux de la collectivité ;
- La création et la gestion de lieux d'accueil et d'hébergement des entreprises, tels que les pépinières, les incubateurs, les hôtels d'entreprises, les tiers-lieux, les espaces de coworking ou les Maisons de l'Entreprise. Avec l'essor du télétravail, ils deviennent des lieux de rencontres essentiels pour les entreprises et leurs salariés ;
- La création et l'animation de foncières locales avec la Banque des territoires, afin de proposer des locaux artisanaux et commerciaux à des loyers modérés dans les centres-villes et centres-bourgs ;
- La création de sessions de formations spécifiques adaptées aux besoins du territoire. Les lieux d'hébergement des entreprises pourraient également accueillir des individus en formation et suivant des enseignements à distance ;
- La création et la gestion d'établissements de formation (centres de formation des apprentis, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation initiale et continue…) ;
- La gestion d'équipements structurants pour le territoire : infrastructures de transport, centres de congrès, zones d'activités, etc.

Plus d'informations

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Contactez votre Chambre de commerce et d'industrie de proximité.

Offre d'ingénierie locale en faveur du programme Petites villes de demain

Bénéficiaires

Communes, intercommunalités.

Vos enjeux

Bénéficier d'un besoin d'appui ponctuel ou approfondie en ingénierie pour la mise œuvre du programme *Petites villes de demain*.

L'offre

Le Cerema et l'ANCT proposent un accompagnement sur mesure des projets des collectivités lauréates sous la forme de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou d'expertises flash dans les différents domaines d'intervention du Cerema, par exemple les mobilités, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique et la résilience ou encore la revitalisation économique et commerciale.

Ces appuis en ingénierie s'inscrivent en complémentarité de l'ingénierie existante sur les territoires.

Ils peuvent être de 2 types :

- *Appuis ou expertises flash, jusqu'à 5 jours non facturés à la collectivité :*

  Ces appuis peuvent recouvrir une multitude d'interventions:
  - Aide au diagnostic ;
  - Participation et/ou aide à l'animation de réunion(s) de gouvernance (le cas échéant avec méthodes d'intelligence collective) ;
  - Aide à l'émergence de stratégie territoriale, à la formalisation du contenu d'un projet de territoire à travers des ateliers de participation ;
  - Aide à la mobilisation d'acteurs locaux ;
  - Expertise technique thématique flash, apport de retour d'expérience pertinent / parangonnage, pour lever les verrous à la réflexion de la collectivité,
  - Rédaction d'un cahier des charges de consultation d'étude complexe, etc.
- *Études ou accompagnements approfondis :*
  - Approfondissement du projet de territoire ;
  - Expertise thématique ou transdisciplinaire poussée, expérimentation de projet innovant.

Plus d'informations

www.cerema.fr

Contactez :

La direction territoriale Centre-Est du Cerema : PVD.dterce.cerema@cerema.fr

Aurélien Million, chef du Groupe Appui Territoires Transitions : aurelien.million@cerema.fr

Les « Ateliers Sites & Cités »

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités, partenaires du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Permettre la rencontre de tous les partenaires autour du projet *Petites villes de demain* : maires, techniciens, partenaires aux niveaux local et régional autour de patrimoines et centre ancien, outils de la revitalisation ;
- Développer vos connaissances et compétences et votre on réseau politique, techniques et d'ingénierie ;
- Vous permettre d'être maître de votre projet de revitalisation ;
- Faciliter la mobilisation des moyens des partenaires pour mettre en œuvre vos projets.

L'offre

- Organisation d'un Atelier sur le projet de la commune :
  - Enjeux patrimoniaux leviers du projet global, communal et/ou intercommunal (urbanisme patrimonial, Site patrimonial remarquable, documents de gestion) ;
  - Leviers financiers, les spécificités et les modalités en fonction d'une réalité communale ;
  - Évolutions et complémentarités des dispositifs (Malraux, Denormandie, Pinel…) ;
  - Implication des partenaires régionaux : Région, Départements, partenaires privés.

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Les « Rencontres » de Sites & Cités Remarquables

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain,* élus et chargés de projet, partenaires régionaux publics et privés.

Vos enjeux

- Permettre la rencontre et un débat entre des maires, techniciens, et des partenaires de *Petites villes de demain* au niveau régional autour de patrimoines et centres anciens, outil de la revitalisation ;
- Développer vos connaissances et compétences internes et votre réseau en matière d'urbanisme opérationnel et réglementaire ;
- Vous permettre d'être maître de votre projet de revitalisation en renforçant vos capacités de maître d'ouvrage ;
- Faciliter la mobilisation des moyens des partenaires publics ou privés, pour mettre en œuvre vos projets.

L'offre

- Journée de formation - débat *Centres anciens, patrimoines et revitalisation*, un débat à la fois politique et technique :
  - Enjeux patrimoniaux (urbanisme patrimonial, Site patrimonial remarquable et documents de gestion) ;
  - Leviers financiers en centre ancien ;
  - Évolutions et complémentarités des dispositifs (Malraux, Denormandie, Pinel…) ;
  - Implication des partenaires régionaux : Région, Départements, partenaires privés.

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Les Formations de Sites & Cités Remarquables

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités, élus, chefs de projet, techniciens.

Vos enjeux

Vous cherchez à optimiser vos projets de revitalisation en vous appropriant toutes les dimensions opérationnelles et réglementaires mises en jeu entre documents d'urbanisme (PLU, PLUI, PPR,...) et Site patrimonial Remarquable (dans le cadre de création, révision, extension)

L'offre

Les formations peuvent être par exemple :

- Sensibilisation et information sur la place du patrimoine dans les différents documents stratégiques et de planification de l'échelle régionale (SRADDET), intercommunale et locale :
  - Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines ;
  - Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements (et à la fiscalité associée)
- L'apport du code de l'urbanisme et du patrimoine pour la mise en valeur des cœurs de ville :
  - Origine, objectifs et institutions des SPR ;
  - La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre ;
  - Le choix du document de gestion (PSMV / PVAP) et le contenu des documents ;
  - La fiscalité / les abords des MH / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF / l'intérêt de l'étude environnementale.
- Procédures d'opérations des restaurations immobilière par des collectivités :
  - Contextualisation ;
  - Le repérage de l'habitat indigne et les outils de programmation ;
  - Les procédures du code de la santé publique ;
  - Le rôle de l'ABF dans les procédures d'insalubrité ;
  - La conduite de travaux ;
  - Les actions foncières et les financements opérationnels...

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Accompagnement des collectivités dans leur projet de revitalisation par l'urbanisme patrimonial

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités.

Vos enjeux

Pour beaucoup de villes, le patrimoine est leur atout essentiel en matière de revitalisation et d'attractivité, vous souhaitez donc définir une véritable stratégie de revitalisation à partir de ce patrimoine, vu comme une ambition et un atout économique et social.

L'offre

Sites & Cités propose d'accompagner au cas par cas les villes dans leur stratégie en s'appuyant sur les complémentarités et les convergences entre document d'urbanisme (PLU, PLUI, PPR...) et un Site patrimonial Remarquable (dans le cadre de création, révision, extension) comme outil de planification urbaine.

- Accompagnement pour l'optimisation de tous les secteurs de la revitalisation (logements, commerce, tourisme, ...) en s'appuyant sur les qualités patrimoniales et environnementales de la ville et de son territoire :
  - Renforcer le Site patrimonial remarquable existant ou accompagner la ville dans la mise en place du Site patrimonial remarquable ;
  - Aider au diagnostic territorial et à la définition de la stratégie d'intervention et d'aménagement des Petites villes de demain ;
  - Accompagner la mise en place du projet de revitalisation de la ville par la création, la révision ou le renforcement du Site patrimonial remarquable et du PLU ;
  - Accompagner l'équipe municipale et les services avec des experts, formations, ...

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Guide Sites & Cités Remarquables
Les Sites Patrimoniaux Remarquables : mode d'emploi

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités, élus et techniciens.

Vos enjeux

Vous vous interrogez sur la mise en place ou l'évolution des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et de leurs documents de gestion.

L'offre

Sites & cités a réalisé, avec l'aide de différents experts, architectes, urbanistes, juristes et ingénieurs, le guide *Les Sites Patrimoniaux Remarquables : mode d'emploi. Comment aborder les études sur le SPR, leur élaboration, leur évolution et celles des documents de gestion associés ?*

Ce guide méthodologique répond aux questions des collectivités qui souhaitent mettre en place un Site Patrimonial Remarquable ou le faire évoluer. Divisé en 4 parties, il est composé de plusieurs fiches thématiques :

- Une introduction sur le site patrimonial remarquable : définition et cadre réglementaire

1. Pourquoi et comment s'engager dans une démarche de SPR et les documents de gestion ?
2. Eudes préalables à la délimitation des SPR : la consultation des bureaux d'études
3. Médiation et participation citoyenne dans le SPR
4. Les aides financières particulières dans les SPR (subventions et fiscalité)

- Des Fiches sur le dispositif Malraux le dispositif De Normandie la fondation du patrimoine, la TVA à taux plein ou à taux réduit, les subventions que les collectivités peuvent mettre en place pour la restauration d'immeubles dans le SPR, …

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Les webinaires de Sites & Cités Remarquables

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités, élus, experts, techniciens.

Vos enjeux

- Tisser de nouveaux liens et de nouveaux partenariats sur des thèmes aussi divers que « villes fleuves, rivières & canaux », la nature en ville, le développement durable dans la restauration du bâti, l'interprétation des patrimoines, le sport
- Poser et questionner les grandes problématiques de la valorisation des patrimoines et les originalités de l'urbanisme patrimonial en France.

L'offre

Les webinaires de Sites & Cités s'appuient sur les expériences des villes du réseau, permettent de débattre autour des témoignages d'élus et de services des collectivités.

- Suivez *1 heure, 1 expérience* : Afin de répondre aux attentes de ses collectivités membres dans le domaine de la médiation et de l'interprétation des patrimoines, de la revitalisation des petites villes et centres-bourgs, de la médiation du patrimoine, Sites & Cités remarquables propose le nouveau programme « 1 heure, 1 expérience ». Pendant une heure, en visio-conférence, une ou deux expériences de territoires sont présentées, suivies d'un temps d'échange entre participants et intervenants.
  Le programme «1 heure, 1 expérience » de Sites & Cités se décline à l'échelle internationale avec *1 hour, 1 experience*.
- Participez aux groupes de travail du réseau Sites & Cités : Depuis sa création le réseau s'appuie sur une réflexion permanente sur des sujets ou des problématiques proposées par les villes ou les territoires du réseau. Aujourd'hui la revitalisation y est omniprésente, recoupant les efforts à porter dans les secteurs de la réhabilitation durable de l'habitat, l'aménagement des berges et des rives des fleuves des villes de toutes tailles, les réponses à trouver concernant les grands évènements culturels ou sportifs, le tourisme culturel, les solutions techniques et sociales à élaborer avec les habitants des différents quartiers d'une ville, comme entre villes hautes et villes basses, …

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Patrimoines et Petites Villes de demain :
La mise en œuvre

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez vous informer sur toutes les phases de mise en œuvre du programme *Petites villes de demain*.

L'offre

Avec l'aide de ses membres, l'association Sites & Cités Remarquables de France a identifié plusieurs préalables fondamentaux concernant les objectifs et les modalités de mise en œuvre du programme *Petites villes de demain* et a publié un guide permettant de ne rien omettre en matière de ressources et de moyens à mettre en œuvre autour des patrimoines.

Au travers de du guide *Petites villes de demain*, suivez :

- La mise en place du projet :
  - *Petites villes de demain* et le projet politique ;
  - L'ingénierie ;
  - L'opération de revitalisation de territoire ;
  - Des périmètres d'intervention prioritaire, points d'intensité d'intervention publique ;
  - le patrimoine comme valeur transversale ;
  - Une gouvernance collégiale du projet ;
- L'optimisation de l'ensemble les outils et les dispositifs :
  - Dispositifs transversaux ;
  - Développement des sites patrimoniaux remarquables ;
  - Restauration de l'habitat ;
  - Commerce de proximité ;
  - Soutien à l'investissement structurant en centre ancien ;
  - Animation et appui au tourisme.

Plus d'informations

www.sites-cites.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Quartiers anciens, Quartiers durables
Expériences et méthodes d'interventions

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités, élus et techniciens.

Vos enjeux

Vous souhaitez faire vivre durablement vos quartiers anciens.

L'offre

Pour Sites & Cités, les quartiers anciens sont des écoquartiers de fait. Ils répondent aux principes du développement durable par la densité et la nature constructive du bâti, la présence des activités et des services, la mobilité à faible impact environnemental. Ils perdurent dans le temps et possèdent des valeurs sociales, culturelles et économiques.

Afin de vous accompagner l'association vous propose :

- Une plateforme de ressources numériques : Sites & Cités remarquables de France en partenariat avec La Caisse des Dépôts et Consignations et le ministère de la Culture vous proposent une plate-forme de ressources numériques sur les centres anciens et le développement durable.
- Guide méthodologique *Réaliser une étude énergétique du bâti ancien* : édité par Sites & Cités et le Cerema (Cete Est), il a pour objectif d'aider les collectivités de toute taille dans leur analyse du bâti ancien. Consciente des enjeux du développement durable pour nos centres anciens, l'association a souhaité aller plus loin dans cette démarche en déclinant le guide *Quartiers anciens, Quartiers durables* en fiches techniques qui permettront d'alimenter les démarches menées sur l'ensemble du territoire.

  De nombreux thèmes sont abordés : Tourisme ; Numérique ; Organiser le quartier, lieu de flux et de reflux ; Mieux connaître et préparer le projet ; Requalifier des espaces publics au service d'une meilleure qualité de vie ; Raviver l'attractivité du quartier
- Temps d'échanges autour des quartiers anciens durables : allez à la rencontre du groupe de travail qui mène, au sein de l'Association, un travail de sensibilisation des professionnels (élus, techniciens, artisans, bureaux d'études, étudiants, etc.) investis dans la protection du patrimoine, sur les démarches environnementales liées à la ville, la réduction de la consommation énergétique... Des séminaires, ateliers et interventions dans des formations sont régulièrement organisés. Accompagnement de l'équipe municipale et des services avec des experts, formations, ...

Plus d'informations

www.sites-cites.fr / quartiers-anciens-durables.fr

Contactez :

Marylise ORTIZ, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Tél. : 06 87 10 26 39 - m.ortiz@sites-cites.fr

Jean-Michel GALLEY, Chargé de mission Revitalisation - jm.galley@sites-cites.fr

Guide de l'élu dans une Petite Cité de Caractère®

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez renforcer les compétences de vos services et élus pour engager ou concrétiser une démarche de revitalisation de votre territoire à partir des patrimoines.

L'offre

- Accompagner les équipes municipales notamment pour la revitalisation des centres villes et la méthodologie de projet nous vous proposons un outil méthodologique intitulé *Guide de l'élu dans une Petite Cité de Caractère®*.
  Ce guide met se décline sous deux formats, vidéo et papier :
  - Un guide méthodologique avec des fiches techniques qui permettent d'approfondir les sujets traités et de présenter les partenaires ;
  - Trente-trois films d'introduction des sujets, films auxquels nous avons ajouté les films de la collection *Du patrimoine au développement économique* (voir par ailleurs). Sur les 50 films prévus, 49 ont été réalisés.

Nous étudierons avec le programme *Petites Villes de Demain* la possibilité de réaliser le dernier film, présentant ce programme en région et l'ingénierie de Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes, et un MOOC à partir des films (centrés sur notre réseau) pour une approche élargie de la place du patrimoine au cœur du développement des territoires.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Faire des patrimoines l'axe majeur de l'outil de revitalisation

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez vous appuyer sur un cadre méthodologique pour définir un projet de territoire qui place les patrimoines (culturels, naturels, immatériels), comme porte d'entrée du projet de revitalisation.

L'offre

- Outils méthodologiques pour la définition et la mise en œuvre de votre projet, en vue d'une candidature à la marque Petite Cité de Caractère® ou du maintien de celle-ci :
  - Accompagnement pour mieux appréhender les acteurs du patrimoine, de la culture et du tourisme, et comment travailler sur une stratégie touristique s'appuyant sur la valorisation des patrimoines ;
  - Accompagnement pour définir et mettre en œuvre des projets pluriannuels de valorisation des patrimoines matériels et immatériels grâce au guide méthodologique pour la définition d'un programme pluriannuel de valorisation des patrimoines qui allie méthodologie et partage d'expériences. Ce guide est en ligne sur notre site internet ;
  - Accompagnement pour mettre en place des outils structurants (Site patrimonial remarquable, Opération de revitalisation de territoire…).

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Fiches techniques pour accompagner les communes

Bénéficiaires

Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes.

Vos enjeux

Vous souhaitez vous appuyer sur un cadre méthodologique pour définir un projet de territoire qui place les patrimoines (culturels, naturels, immatériels), comme porte d'entrée du projet de revitalisation.

L'offre

- Petites Cités de Caractère® vous propose une série de fiches techniques thématiques pour vous accompagner dans la mise en place de vos projets :
  - Les Tiers lieux, en lien avec les appels à projet lancés par l'ANCT ;
  - Les Micro-folies, en lien avec La Villette et le Ministère de la Culture ;
  - Les Journées Européennes des Métiers d'Art et les possibilités offertes aux communes pour participer à cette manifestation ;

Plusieurs nouvelles fiches techniques sont prévues en 2021 :

- Les Journées du Patrimoine et Pays et des Moulins et les possibilités offertes aux communes pour participer à cette manifestation ;
- Le Tourisme Durable ;
- Le label EcoQuartier en mettant l'accent sur le territoire cantalien, territoire d'expérimentations entre Petites Cités de caractère® et EcoQuartier ;
- Le Patrimoine Culturel Immatériel ;

Et au fur et à mesure que des sujets apparaîtront, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de *Petites villes de demain*.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Bénéficier de retours d'expériences : la revitalisation économique à partir des patrimoines

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous avez besoin de bénéficier de retours d'expériences et d'identifier les bonnes pratiques des communes aux profils similaires afin d'explorer les enjeux de redynamisation économique de votre territoire à partir des patrimoines.

L'offre

- Petites Cités de Caractère® vous propose une première série de 16 films valorisant des projets de revitalisation économique à partir des patrimoines réalisés dans les Petites Cités de Caractère® de France.

  Ces films sont en ligne sur la chaine YouTube dédiée aux Petites Cités de Caractère. Ils sont régulièrement promus par les communes, partenaires, mais aussi dans la communication de l'ANCT. A noter que nous engageons en 2021 une refonte du site Internet du réseau national pour une chaine TV intégrée qui permettra de mieux valoriser ces films.

Nous souhaitons reprendre la réalisation de nouveaux films en enrichissant cette collection de retours d'expérience issus du réseau, en centrant notamment sur des Petites Cités de Caractère en Auvergne- Rhône-Alpes retenues dans le programme *Petites Villes de Demain*.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Révéler les atouts culturels et patrimoniaux de mon territoire en amont de la stratégie

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez inscrire les projets dans un cadre culturel et patrimonial partagé, et prendre un temps de réflexion pour définir ce qui fait culture et patrimoine sur votre territoire avant d'attaquer le projet de développement.

L'offre

- Développés par l'association Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes grâce au soutien du Commissariat Massif-Central, *les Ateliers Révélations* sont des ateliers participatifs réunissant élus, techniciens, représentants socio-économiques, associations ou habitants en amont de la définition du projet, autour de quelques questions comme :
  - Qu'est-ce qui fait patrimoine ?
  - Quel récit commun peut-on amorcer pour singulariser l'histoire à raconter ?
  - Quels sont les leviers de la révélation de la cité ? Ainsi quels thèmes offrent de nouveaux possibles pour agir ? mobiliser ? expérimenter ?
  - Quelle projection de la cité à 10 ans ? 20 ans ?

  Ces réflexions préalables contribuent à nourrir le projet, notamment en croisant les enjeux du quotidien avec les envies que suscite le patrimoine en amont du projet de développement. L'ancrage au lieu par l'identification de sa singularité constitue une assise qui participe largement de l'implication des habitants, usagers (acteurs locaux, visiteurs).

  Ces Ateliers Révélations donnent naissance à la construction d'un discours et à la mise en place de projets et actions très variés (mobilisation citoyenne, mise en récit de la cité, identification de nouveaux besoins ou de nouveaux désirs d'agir, ...) en harmonie avec la spécifié du «lieu» et son caractère patrimonial.

  Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes s'appuient sur le savoir-faire et l'expérience d'une agence spécialisée, les ateliers sont donc limités à 10 communes ou intercommunalités par an.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Des séminaires/ webinaires pour (in)former

Bénéficiaires

Élu ou chef de projet d'une Petite Cité de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes, d'une commune candidate à la marque ou d'une commune ou intercommunalité du *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous avez besoin d'être mis en relation avec des spécialistes, des élus et techniciens de communes aux profils similaires et des partenaires locaux publics et privés, afin d'échanger sur les enjeux de redynamisation de votre territoire et sur les solutions à envisager, de bénéficier de retours d'expériences et d'identifier les bonnes pratiques à explorer.

L'offre

- L'association des Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes vous propose des rencontres afin de réfléchir sur les grands enjeux des territoires ruraux grâce à l'intervention de spécialistes, mais aussi autour de partages d'expériences, de retours d'élus.

  Ces moments de réflexion pourront prendre la forme de séminaires en présentiel et/ou de webinaires, outils numériques facilitant grandement l'animation d'un réseau régional comme le nôtre et permettront de :
  - Partager, capitaliser et valoriser à l'échelle régionale les expériences réussies et innovantes des territoires en croisant les enjeux patrimoniaux et les problématiques d'urbanisme, de développement économique, de développement durable, d'habitat, de tourisme, …
  - Échanger avec d'autres bénéficiaires du programme, les spécialistes des thématiques traitées, les partenaires publics et privés du développement territorial ;
  - Fédérer les acteurs autour de projets de territoires engagés ou à engager.

Nous travaillons à un programme abordant des points spécifiques aux Petites Cités de Caractère® comme :

- Le projet et l'action des Petites Cités de Caractère® : le patrimoine comme levier de développement des territoires ;
- Travailler sur le long terme et le court terme : le Site Patrimonial Remarquable et les programmes pluriannuels de valorisation des patrimoines ;
- Mettre en récit sa cité, un préalable au projet de développement ;
- Nourrir et enrichir son projet par la participation des personnes, les Droits Culturels et le travail avec les habitants ;
- Se positionner dans le champ du tourisme culturel et durable ;
- La place de la voiture dans la cité ;
- La cité historique, une ville durable…

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Bénéficier d'un parcours de découvertes des projets de revitalisation des Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes pour (in)former

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez renforcer les compétences de vos services et élus pour engager ou concrétiser une démarche de revitalisation de votre territoire à partir des patrimoines, par des apports méthodologiques et des échanges entre pairs sous forme de rencontres et de visites de sites.

L'offre

- L'association des Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes vous propose de bénéficier d'un parcours de découverte des Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs projets de valorisation des patrimoines matériels et immatériels.

  Ce parcours permet de se projeter dans un projet de revitalisation, de découvrir des projets innovants et inspirants et de passer à l'action.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Des villes historiques durables : Développer le label ÉcoQuartiers dans les Petites Cités de Caractère®

Bénéficiaires

Communes ou intercommunalités du *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez :

- Inscrire votre cité historique dans un projet de développement durable en valorisant le patrimoine naturel et bâti, l'histoire et l'identité du site ;
- Mieux intégrer les enjeux de biodiversité à votre projet de territoire à partir des patrimoines et développer des actions concrètes ;
- Rapprocher la méthodologie des Petites Cités de Caractère® à celle du label ÉcoQuartiers ;
- Travailler en priorité sur la cité historique existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'artificialisation des sols, un urbanisme permettant d'anticiper le changement climatique et d'assurer un cadre de vie sûr et sain.

L'offre

- Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes souhaite identifier et suivre plusieurs expérimentations notamment autour de :
  - Démarches participatives innovantes (et notamment les projets des communes lauréates de l'accélérateur de projets citoyens) ;
  - Créations d'ÉcoQuartiers dans une Petite Cité de Caractère® ;
  - Créations d'ÉcoQuartiers dans un périmètre Site Patrimonial Remarquable.
  - Par la suite, l'association Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes souhaite capitaliser à partir des dynamiques et des projets pour partager les expériences et les bonnes pratiques.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Recruter un poste de chef de projet *Petites villes de demain* dans une Petites Cités de Caractère®

Bénéficiaires

Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes, communes candidates à la marque, communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez piloter efficacement et durablement votre projet de revitalisation basé sur le patrimoine et assurer une bonne coordination entre tous les partenaires sur les différentes thématiques d'intervention.

L'offre

Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes vous proposent de vous accompagner :

- Dans le recrutement de votre chef de projet qui doit avoir un profil spécifique pour répondre aux besoins particuliers des Petites Cités de Caractère® ;
- Dans la formation de votre chef de projet aux valeurs, approches et méthodologies des Petites Cités de Caractère® grâce à la création d'un poste d'animateur/coordinateur des chefs de projets Petites villes de demain des Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus d'informations

www.petitescitesdecaractere.com

Contactez : Anne SOULA, coordinatrice régionale Petites Cités de Caractère® en Auvergne-Rhône-Alpes - Tél. : 06 62 97 20 49 - petitescitesdecaractereaura@gmail.com

Accompagnement des projets de transition écologique des territoires

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités.

Vos enjeux

Vous souhaitez réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.

L'offre

L'ADEME, Agence de la Transition Écologique, est partenaire des démarches Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Petites Villes de Demain et des projets de territoires associés. Elle propose des dispositifs d'appui techniques et financiers pour réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.

Vous informer sur les enjeux, les opportunités et les leviers de la transition écologique pour votre collectivité

- Le guide Aujourd'hui mon territoire : Ce guide partage des clés et propose des actions concrètes pour que les collectivités puissent intégrer la transition écologique dans la gestion quotidienne de leurs territoires ;
- Des webinaires thématiques pour comprendre et agir ;
- Les données énergie et économie circulaire de votre territoire avec TerriStory® : cet outil d'aide à la décision proposé par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement fournit des jeux de données cartographiées au service de votre territoire en transition.

Organiser et mobiliser votre territoire autour de la transition écologique

- Les Formations climat ADEME : gratuites et réalisées en interne à la collectivité, elles proposent un parcours pédagogique pour anticiper, dynamiser, piloter et évaluer une politique de transition écologique territoriale. Elles sont à destination des élus et des agents des EPCI ;
- Les programmes de labellisation Cit'ergie et Économie Circulaire : ces deux programmes de management et de labellisation accompagnent et valorisent les politiques d'excellence mises en œuvre par les collectivités dans les domaines Climat-air-énergie et économie circulaire.

Accompagnement des projets de transition écologique des territoires (suite)

Agir pour la transition dans votre territoire

- Les appels à projets du Fonds Chaleur : accompagne les projets (études et investissements) des collectivités et des entreprises pour développer la chaleur renouvelable et les réseaux associés (bois énergie, solaire thermique, géothermie, méthanisation) à partir d'un seuil de production ;
- Le Contrat de Développement des Énergies Renouvelables thermiques pour accompagner les plus petits projets des collectivité qui souhaite accompagner les acteurs de leur territoire à convertir leurs installations de chauffage avec des énergies renouvelables et locales.

Rénover vos bâtiments

- Un centre de ressources régional dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics est à votre disposition, et propose un site internet, des ateliers et webinaires pour vous informer ;
- Le programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la FNCCR et financé par des certificats d'économie d'énergie (CEE), met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Profitez de l'offre spécifique de soutien à l'accompagnement et ingénierie de l'ADEME :

- Le projet européen BAPAURA : pour les petites communes ou collectivités avec peu de moyens d'ingénierie qui souhaitent rénover leur patrimoine bâti, l'ADEME propose le projet européen BAPAURA, qui accompagne la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics, grâce à l'appui de neuf partenaires territoriaux. Sur les territoires couverts par le projet, l'Union Européenne finance une ingénierie technique et financière pour la rénovation de ces bâtiments (depuis le montage du projet jusqu'à sa réalisation) ;
- Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) pour les collectivités désireuses de garantir ou sécuriser la performance énergétique des opérations de rénovation de leur patrimoine bâti. L'ADEME vous accompagne en finançant 50% de votre Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Sécurisez la qualité de votre rénovation énergétique globale par une démarche qualité de commissionnement : l'ADEME vous accompagne en finançant 50% de la mission.

Accompagnement des projets de transition écologique des territoires (suite)

Optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire sur votre territoire

L'ADEME vous accompagne dans la réalisation de projets visant à réduire les déchets collectés dans le cadre du service public et à augmenter leur valorisation, selon les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

- Étude préalable et mise en œuvre de la Tarification Incitative des déchets : Vous êtes une collectivité exerçant la compétence collecte des déchets, l'ADEME finance l'étude préalable et la mise en œuvre de la Tarification Incitative des déchets. Le montant de cette taxe (ou redevance) d'enlèvement des ordures ménagères varie en fonction de la quantité de déchets produits. La majorité des collectivités l'ayant mise en œuvre observe une baisse de 30 à 50 % de la quantité d'OM résiduelles collectées ;
- Étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets : pour généraliser le tri à la source des biodéchets en déployant des solutions de proximité et/ou de collecte séparée, et valoriser localement les déchets alimentaires triés à la source, l'ADEME finance l'étude préalable au tri à la source des biodéchets dans votre collectivité ;
- *Le tri des déchets ménagers et professionnels* : l'ADEME soutient les investissements des collectivités dans la création ou la modernisation de centres de tri d'emballages ménagers et papiers graphiques liée à l'extension des consignes de tri, ainsi que de déchetteries spécialisées dans l'accueil des déchets d'activités économiques (uniquement dans les cas justifiés de carence d'une offre privée assurant ce service). Les aides proposées sont les suivantes :
  - L'étude préalable d'un centre de tri
  - L'étude préalable d'une déchetterie professionnelle
- L'étude territoriale et les investissements pour les activités de Réemploi, Réparation et Réutilisation : l'ADEME vous propose des aides au financement de votre étude territoriale à visée stratégique ou de vos investissements pour le développement des activités de réemploi et réparation sur votre territoire ;
- Le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastique à usage unique : ce dispositif permet de financer les études, les expérimentations préalables et les investissements permettant la substitution des emballages et contenants à usage unique par un matériau réemployable ou recyclable.

Accompagnement des projets de transition écologique des territoires (suite)

Développer la mobilité durable sur votre territoire

- Appel à projets Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène pour diversifier les énergies du transport. Cet appel à projets vise à soutenir les investissements dans des écosystèmes qui associent les infrastructures de production / distribution et les usages de l'hydrogène (industriels, mobilité, alimentation stationnement). Les collectivités constituent des opératrices territoriales essentielles du soutien de cette filière en permettant le développement de ces nouvelles infrastructures et usages par les différents acteurs du territoire (clôture le 14 septembre 2021) ;
- Appel à projets GNVolont'Air Territoires : Aides au surcoût des véhicules bioGNV/GNV pour favoriser l'émergence de nouvelles stations. Cet appel à projets vise à financer le surcoût des véhicules bioGNV/GNV et participe ainsi à accélérer le déploiement de solutions d'avitaillement économiquement viables dans les zones encore non équipées en station (clôture le 12 décembre 2021).

Valoriser les friches industrielles et urbaines de votre territoire

L'ADEME accompagne les collectivités de moins de 100 000 habitants qui souhaitent s'engager dans des démarches d'anticipation à la requalification des friches polluées, afin d'intégrer ces espaces dégradés dans leur planification territoriale.

- Etudes de diagnostic et d'études à la conduite des opérations d'aménagement des friches, polluées ou non, de votre territoire ;
- L'appel à projets *Reconversion des friches polluées* pour bénéficier d'aides financières pour des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines, dès sa réouverture prévue fin 2021.

Accompagner les entreprises de votre territoire dans leur transformation écologique

- *Dispositifs d'aide à la transition écologique des entreprises*, TPE/PME, ETI et grands groupes industriels sont proposés par l'ADEME pour atteindre les objectifs du plan *France Relance* :
- Vous pouvez relayer cette offre aux entreprises de votre territoire : https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/presentation-outils-dispositifs- accompagnement-ademe.pdf
- A noter tout particulièrement, le guichet Tremplin pour la transition écologique des PME qui permet à toutes les TPE et PME d'accéder à des aides forfaitaires pour des investissements ponctuels dans tous les domaines de la transition écologique : acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, travaux de rénovation des bâtiments industriels, études sur les émissions de gaz à effet de serre, etc.

Accompagnement des projets de transition écologique des territoires (suite)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FRANCE RELANCE

Plus d'informations

agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/

Contactez :*

Programme de labellisation *Cit'ergie*	Patxi KLINGEBIEL patxi.klingebiel@ademe.fr Tél. : 04.72.83.46.23 Sylvain AVRIL sylvain.avril@ademe.fr - Tél. : 04.73.31.52.93
Contrat de développement des EnR thermiques Développement de la chaleur renouvelable (Départements 03, 15, 42, 43, 63)	Nelly LAFAYE nelly.lafaye@ademe.fr Tél. : 04.73.31.52.90
Développement de la chaleur renouvelable (Départements 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)	David BREMOND david.bremond@ademe.fr Tél. : 04 72 83 46 29
Rénovation bâtiments tertiaires publics – projet *BAPAURA*	Loïc LE QUILLEUC loic.lequilleuc@ademe.fr Tél. : 04.73.31.52.96 Marie JEANMOUGIN marie.jeanmougin@ademe.fr Tél. : 04.72.83.46.10
Tri, collecte et valorisation des Biodéchets - Réemploi, réparation - Label Économie circulaire	Coralie BELICARD coralie.belicard@ademe.fr Tél. : 04 72 83 09 33
Tarification Incitative des déchets	Claire SAUGUES claire.saugues@ademe.fr Tél. : 04 73 31 52 91
Centres de tri des déchets - Déchetteries professionnelles	Hervé CHALAYE herve.chalaye@ademe.fr Tél. : 04 73 31 52 97
Revalorisation et aménagement des friches	Jean-Paul GEORGES jean-paul.georges@ademe.fr Tél. : 04.72.83.46.03
Management de la mobilité durable – Vélo et développement des nouvelles mobilités durables	Mathias COPY mathias.copy@ademe.fr Tél. : 04.72.83.46.22
AAP GNVolont'AIR	Anne-Sophie HERREBAUT anne-sophie.herrebaut@ademe.fr - Tél. : 04.72.83.46.06
Écosystèmes territoriaux hydrogène	Eric GASPARD eric.gaspard@ademe.fr Tél. : 03 88 15 58 92

Stratégie et interventions foncières à l'appui des projets d'aménagement

EPORA
Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous cherchez à lutter contre l'étalement urbain et la consommation de foncier agro-naturel.

L'offre

L'EPORA vous accompagne au travers d'un conventionnement EPORA - Collectivités pour :

- Lutter contre la vacance des logements anciens, en requalifiant les îlots dégradés ou en facilitant leur réhabilitation ;
- Revitaliser vos centres-bourgs par la restitution d'espace d'agrément, végétalisé améliorant l'attractivité de quartiers anciens ;
- Reconquérir les friches urbaines et en leur retrouvant un usage ;
- Maintenir le commerce local en assurant une maitrise publique des certains murs commerciaux les plus stratégiques et en accompagnant les nouvelles implantations commerciales.

L'accompagnement se décline sous forme de :

- Participation financière aux études de repérage de friches urbaines et foncières à potentiels de reconversion, maitrise d'ouvrage desdites études en cas de carence d'ingénierie de l'EPCI ;
- Conseil en matière de stratégie foncière à titre gracieux ;
- Études de stratégie foncière pour identifier les secteurs et fonciers à requalifier et mesurer la dureté pour le faire (dureté foncière, contraintes techniques) ;
- Évaluation des coûts de requalification des îlots dégradés ;
- Mise en place d'une stratégie et d'une veille foncière correspondant aux projets d'aménagement que la collectivité définira ;
- Capacité d'acquérir, de porter et de requalifier les biens économiques, commerciaux ou de logements concernés par une politique de requalification urbaine dans le cadre d'un projet défini ;
- Minoration foncière des prix de ventes des biens acquis par l'EPORA et voués à la requalification ou la réhabilitation, pour en rapprocher la valeur des seuils de déclenchement des investisseurs privés. Deux dispositifs spécifiquement adaptés aux communes des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain :
  - Minoration foncière sur le prix de vente des immeubles acquis par l'EPORA, pour tenir compte des coûts exceptionnels et exorbitant de décontamination, de curage interne et de dépollution que l'opération de logement ne peut financer seule ;
  - Minoration foncière sur des terrains issus d'une démolition d'immeuble, dès lors que cet espace concourt à lutter contre la vacance commerciale et des logements, et vise à recréer de l'attractivité, en lien avec d'autres dispositifs déployés et coordonnés par la commune (OPAH, Périmètre de sauvegarde, ORT).

Plus d'informations

www.epora.fr

Contactez : Aimeric FABRIS, directeur général adjoint, aimeric.fabris@epora.fr - Tél. : 06 08 93 51 99

Définir et mettre en œuvre un Projet alimentaire territorial (PAT)

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez développer une alimentation durable, saine et locale sur votre territoire.

L'offre

Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation / Direction générale de l'alimentation, la Chambre d'agriculture et la Banque des territoires vous proposent de mettre en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Création de circuits courts, lutte contre le gaspillage, pratiques exemplaires, filières locales… Les territoires ont un rôle clé à jouer pour développer des projets d'ancrage local de notre alimentation. C'est l'ambition des projets alimentaires territoriaux (PAT), un outil essentiel mis en place depuis six ans pour promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation. Forts du succès des précédents projets, la démarche prend une nouvelle envergure avec une enveloppe multipliée par 10.

Les chambres d'agriculture (via Terralto) et la Banque des territoires peuvent financer un accompagnement pour définir le projet de votre territoire.

Plus d'informations

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Contactez votre direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Mettre en place une gestion durable de l'eau dans le secteur agricole

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous voulez mettre en place des plans d'action autour des captages d'eau potable ou porter des projets de territoire en lien avec l'irrigation.

L'offre

Les chambres d'agriculture et leur expertise TERRALTO vous accompagnent pour mieux prendre en compte les enjeux de l'activité agricole dans vos projets de gestion de l'eau, grâce à de nombreuses solutions adaptées et, à une expertise reconnue pour :

- Élaborer les plans d'action avec l'ensemble des parties prenantes et animer le volet agricole sur les aires d'alimentation de captages pour lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses (études de vulnérabilité, diagnostic des pressions et d'exploitation, accompagnement au changement de pratiques ...) ;
- Accompagner les projets d'irrigation et la gestion multi-acteurs de l'eau à l'échelle d'un bassin (recensement des besoins d'irrigation, cartographie, médiation, animation).

Cette offre n'est toutefois pas unique. D'autres partenaires peuvent vous accompagner techniquement sur la gestion durable de l'eau. Pour la mise en œuvre des actions visant à la gestion durable de l'eau, des dispositifs financiers existent, notamment auprès des agences de l'eau.

Plus d'informations

aura.chambres-agriculture.fr

Contactez votre Chambre d'agriculture.

Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous tenez à préserver et valoriser la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles en lien avec les agriculteurs et les forestiers.

L'offre

Les chambres d'agriculture et leur expertise TERRALTO mobilisent leurs connaissances des milieux, des activités agricoles et forestières mais aussi de la réglementation pour faire aboutir vos projets. Elles peuvent :

- Élaborer et animer des documents d'objectifs, des plans d'action environnementaux et des plans de gestion d'espaces urbains et ruraux ;
- Réaliser des diagnostics biodiversité à l'échelle territoriale ou locale ;
- Accompagner l'élaboration des plans d'aménagement des espaces boisés, des haies et du bocage ;
- Accompagner les porteurs de projet sur la compensation écologique.

Plus d'informations

aura.chambres-agriculture.fr

Contactez votre Chambre d'agriculture.

Œuvrer pour la transition énergétique, le climat et la qualité de l'air

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous vous engagez dans une démarche de territoire à énergie positive et cherchez à développer la production d'énergies renouvelables et locales.

L'offre

Les chambres d'agriculture et leur expertise TERRALTO favorisent l'émergence de vos projets et vous accompagnent dans leur mise en œuvre et leur suivi :

- Accompagner la structuration des filières bois-énergie gérées durablement ;
- Réaliser des études d'opportunités et assurer des assistances à maitrise d'ouvrage d'unités de méthanisation ;
- Sensibiliser les acteurs économiques, associatifs et le grand public aux enjeux énergétiques et climatiques ;
- Elaborer et accompagner des Plans Climat Air Energie Territoire et des TEPOS/TEPCV avec la démarche ClimAgri®.

Plus d'informations

aura.chambres-agriculture.fr

Contactez votre Chambre d'agriculture.

Contribuer à l'attractivité et au développement économique des territoires

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

- Faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi ;
- Favoriser la qualité de vie des salariés et agir sur leur pouvoir d'achat ;
- Aider et sécuriser les recrutements des entreprises ;
- Faciliter la mobilité des salariés ;
- Soutenir les salariés en difficulté ;
- Faire du logement, un facteur de réussite au service des entreprises et de l'attractivité des territoires.

L'offre

- Louer pour faciliter l'installation des salariés dans un logement locatif :
  - Des solutions de logements temporaires ou durables : actionlogement.fr > rubrique LOUER ;
  - Un prêt sans intérêt pour le dépôt de garantie ;
  - Une caution gratuite pour les salaries dans le parc privé et dans tout type de parc pour les étudiants et alternants > visale.fr
- Acheter pour soutenir les salariés dans leur projet d'acquisition :
  - Un conseil gratuit en accession ;
  - Un prêt accession à des conditions très avantageuses.
- Bouger pour favoriser la mobilité professionnelle des salariés et candidats :
  - Le financement de l'accompagnement à la recherche d'un logement en cas de mobilité longue distance.
- Surmonter des difficultés pour apporter une aide personnalisée aux salariés fragilisés dans leur accès ou maintien dans un logement :
  - Un service d'accompagnement social.
- Pack jeunes / alternants pour augmenter les chances d'insertion dans l'emploi de jeunes talents :
  - Des solutions de logements temporaires adaptées à leur situation ;
  - Des aides à la location : dépôt de garantie, caution, prise en charge d'une partie du loyer pour les alternants ;
  - Un site dédié pour les alternants où par un simple test d'éligibilité, ils découvrent toutes les aides auxquels ils ont droit ;
  - Une aide au logement pour les participants au dispositif Volontariat Territorial en Entreprise (VTE).

Plus d'informations

www.actionlogement.fr

Améliorer la qualité des logements du parc privé et le pouvoir d'achat des salariés

Bénéficiaires

Communes et intercommunalités du programme *Petites villes de demain*.

Vos enjeux

Vous souhaitez améliorer ou mobiliser de nouvelles capacités dans le parc privé, notamment en centre-ville pour :

- Agir sur l'amélioration du cadre de vie des salariés ;
- Accompagner les personnes ayant un handicap dans l'adaptation de leur logement ;
- Réduire les dépenses énergétiques et augmenter le pouvoir d'achat des salariés ;
- Soutenir la résorption de l'habitat dégradé.

L'offre

Des prêts travaux attractifs adaptés à chaque situation :

- Amélioration du logement : prêt travaux amélioration et prêt agrandissement ;
- Adaptation du logement au handicap : prêt travaux d'adaptation du logement au handicap ;
- Isolation du logement : prêt travaux amélioration de la performance énergétique ;
- Travaux de copropriétés dégradées : prêt travaux copropriétés dégradées.

Qui sommes-nous ?

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 48 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations

www.actionlogement.fr

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes - Secrétariat général pour les affaires régionales - Juillet 2021